



# L'HEMICYCLE

Bulletin d'information de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire #N°004 / juin-juillet-août 2024



18<sup>ème</sup> Conférence de l'UPCI

## Changements climatiques et Paix dans le monde

### + CAN

La CAN de l'hospitalité, une troisième étoile bien méritée !

### + Diplomatie parlementaire

Afrique - Amérique - Europe

### + Deuil

L'hommage de l'Institution au Président Henri Konan Bédié

### + Congrès 2024

Le message du Président Alassane QUATTARA à la nation



## La famille parlementaire, une vision qui transcende les clivages



Le concept de «famille parlementaire» va bien au-delà d'un simple regroupement d'élus. Il incarne une dynamique complexe, pleine de défis, visant à unir les parlementaires de différentes sensibilités autour d'un objectif commun.

Dès sa campagne pour le Perchoir, Adama Bictogo s'était engagé à bâtir cette famille parlementaire. Une fois élu, il a aussitôt mis en œuvre sa vision, cherchant à concilier les impératifs politiques et idéologiques avec les aspirations individuelles et l'intérêt national. L'objectif était clair : créer des liens fraternels et chaleureux entre les élus afin de favoriser des relations de travail harmonieuses.

Malgré une élection marquée par un score impressionnant de 97,53 % des suffrages, le défi restait immense. En politique, les victoires électorales, souvent dictées par des conjonctures spécifiques, ne garantissent pas toujours la pérennité des alliances. Toutefois, Adama Bictogo, avec une détermination inébranlable, a su naviguer dans ces eaux troubles, prenant des décisions parfois contestées, y compris au sein de son propre camp. Sa foi inébranlable en la capacité des Ivoiriens à dépasser leurs divergences

partisanes au nom de l'intérêt général l'a poussé à avancer, même lorsque la prudence aurait suggéré de ralentir. Comme l'écrivait Mark Twain : « Tout le monde savait que c'était impossible. Puis, un jour, quelqu'un est arrivé qui ne le savait pas, et il l'a fait ». Deux ans après le début de son mandat, les résultats de cette démarche sont manifestes. L'un des premiers acquis est la confiance qui règne désormais entre les députés. Grâce aux initiatives prises par Adama Bictogo, une proximité s'est installée, tant entre lui et ses collègues qu'entre les parlementaires eux-mêmes. Sa sensibilité aux conditions de travail des élus, et son souci de les intégrer pleinement aux délégations officielles, ont contribué à cette dynamique. Il a également su être présent auprès de ses pairs, tant dans les moments festifs que dans les périodes de deuil, renforçant ainsi un esprit de solidarité.

Cette atmosphère de confiance a permis des débats riches mais apaisés au sein de l'hémicycle, et a même dépassé le cadre parlementaire. Le soutien unanime des députés à l'équipe nationale lors de la Coupe d'Afrique des Nations 2023 en est une illustration frappante.

Un autre effet notable de cette dynamique est la crédibilité accrue des actes législatifs, à la fois pour les citoyens et sur la scène internationale. La participation active de tous les élus aux travaux législatifs en est une preuve. Ce climat de confiance et cette crédibilité se conjuguent pour offrir un troisième atout : la notoriété de l'Assemblée nationale ivoirienne. Sous l'impulsion d'Adama Bictogo, la Côte d'Ivoire est de plus en plus présente lors des grandes rencontres internationales, et son Président est sollicité pour des rôles de premier plan. En témoigne sa récente nomination, le 2 août 2024 à Nouakchott, à la présidence des missions de médiation de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Ces distinctions, obtenues en si peu de temps, témoignent de la pertinence et de la vitalité de l'initiative d'Adama Bictogo. Pour beaucoup d'observateurs, il ne pouvait être autrement, tant l'homme revendique l'héritage politique du Président Alassane Ouattara, chantre du « vivre ensemble ». Ainsi, le Président de l'Assemblée nationale s'est fait l'écho de cette vision, plaçant la fraternité et la cohésion au cœur de son action ■

# SOMMAIRE

Numéro 002 • juin - juillet - août 2024

Actualités	P.05
Au rythme du Président	P.25
Gros plan	P.35



Diplomatie parlementaire	P.39
Les organes de l'Assemblée nationale	P.57

Infos personnel	P.61
Arrêt sur images	P.64



Directeur de la Publication  
**Aboubacar Sidiki DIOMANDÉ**  
Rédacteur en Chef  
**Akiepi Hervé KOUASSI**

Equipe de rédaction et supervision  
**Akiepi Hervé KOUASSI**  
**Alexandre Fabrice AHUI,**  
**Bouamara KANTÉ**  
**Ali Baba TIMITÉ**  
Service de la Communication  
institutionnelle

Concepteur  
**Claver Ilerson ATTÉ**  
Photographe  
**Mohamed Daniel CAMARA**



# Actualités





## 1<sup>ère</sup> session parlementaire

# Bictogo ouvre l'année législative avec force et vision

Le coup d'envoi de l'année législative 2024 a été donné le lundi 22 janvier lors d'une cérémonie solennelle marquant l'ouverture de la première session ordinaire. Ce moment fort a été ponctué par le discours d'orientation du Président de l'Assemblée nationale, Adama Bictogo, en présence de plusieurs figures éminentes dont le Haut Représentant du Président de la République, Gilbert Koné Kafana, le Président du Conseil National de Transition (CNT) de Guinée, Dansa Kourouma, ainsi que des personnalités politiques, diplomatiques, traditionnelles et religieuses du pays.

Dans son allocution, Adama Bictogo a d'abord abordé la situation socio-économique nationale, rappelant l'impact de la crise économique mondiale et des conflits armés sur les équilibres économiques et sociaux des pays africains. Il a salué les efforts déployés par le gouvernement ivoirien pour stabiliser les prix des produits de première nécessité, mais a insisté sur la nécessité de développer davantage la production

agricole nationale pour répondre durablement à la problématique de la cherté de la vie. Par ailleurs, il a mis en lumière l'importance des initiatives gouvernementales visant à former et insérer les jeunes dans le marché du travail, soulignant leur rôle crucial dans la stabilité du pays.

Abordant les enjeux internationaux, Bictogo a rappelé l'engagement des parlementaires à œuvrer pour la résolution pacifique des conflits, conformément aux principes de la Charte de San Francisco des Nations Unies. Il a réaffirmé sa volonté de renforcer la diplomatie parlementaire ivoirienne, faisant mention du rôle clé de la Côte d'Ivoire à la tête de l'Union des Parlements Africains (UPA) et de sa future présidence de l'Union des Parlements de la Coopération Islamique (UPCI-OCI), prévue en mars à Abidjan.

Le Président de l'Assemblée nationale a également souligné que quinze projets de loi sont en préparation pour examen. Ces textes portent sur des sujets variés allant de la gestion du foncier urbain à la protection sociale, en passant par la

déontologie du personnel médical, l'extradition, l'environnement et la gestion de la dette publique.

Enfin, l'actualité sportive a également occupé une place importante dans son discours, avec un clin d'œil à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2023, en cours en Côte d'Ivoire. Adama Bictogo a exhorté les parlementaires et les Ivoiriens à soutenir sans relâche les Éléphants, l'équipe nationale, convaincu que ces derniers sauront briller sur le terrain, notamment lors de leur troisième match crucial cet après-midi. ■





Calendrier de la 1<sup>ère</sup> session ordinaire et présentation du Bureau

## Le président de l'Assemblée nationale assure la cohésion entre les parlementaires

**S**ous la présidence de Monsieur Adama Bictogo, une séance plénière s'est tenue le jeudi 15 février, marquant l'adoption du calendrier de la première session ordinaire ainsi que la présentation de la liste des membres du Bureau pour l'année législative 2024.

Le calendrier adopté couvre la période du 16 février au 28 juin 2024, définissant ainsi les grandes étapes des travaux parlementaires à venir. Cette adoption marque une avancée décisive dans l'organisation des activités législatives pour l'année.

L'un des moments clés de cette séance a été le renouvellement du Bureau de l'Assemblée nationale,

avec la présentation d'une liste des membres soigneusement établie. Ce renouvellement prend en compte la diversité politique de l'Assemblée nationale, dans l'optique d'assurer, comme l'a souligné le Président Bictogo, «la cohésion et le bon fonctionnement institutionnel».

Avec l'adoption du calendrier et la confirmation des membres du Bureau, l'Assemblée nationale se prépare à entamer une période de travaux législatifs intenses, où les Commissions permanentes, puis l'ensemble des députés, auront la charge de répondre aux défis normatifs de cette nouvelle année législative ■





## Dettes publiques et Communications

# Des lois stratégiques adoptées en plénière

Réunis en séance plénière, les députés ivoiriens ont adopté quatre projets de loi majeurs, visant à renforcer les fondements législatifs de la gestion publique et des communications. Ces lois portent respectivement sur la politique nationale d'endettement et de gestion de la dette publique, la modification du Code de l'Urbanisme et du Domaine Foncier Urbain, les communications électroniques, et l'extradition.

Le premier texte, consacré à la politique nationale d'endettement et de gestion de la dette publique, établit un cadre juridique et institutionnel pour réguler la dette de l'État et de ses démembrements. Son objectif est de maîtriser les risques liés à la volatilité des marchés financiers et des taux de change, tout en garantissant la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques. Ce projet ambitionne également de transformer l'endettement en un levier pour le développement national, tout en attirant des opportunités de financement à l'échelle nationale et internationale.

Concernant le second projet, relatif à la modification de la loi n°2020-624 sur

le Code de l'Urbanisme et du Domaine Foncier Urbain, plusieurs articles

**« ...renforcer la sécurité de la propriété foncière... »**

clés ont été ajustés pour renforcer la sécurité de la propriété foncière. Cette modification vise à améliorer la stabilité des transactions foncières, notamment par la consolidation du crédit hypothécaire, crucial pour stimuler l'économie.

Le projet de loi sur les communications électroniques introduit un cadre législatif adapté aux évolutions technologiques récentes et aux exigences communautaires. Il régit les activités de communication électronique en Côte d'Ivoire, en excluant toutefois certaines activités stratégiques, telles que les communications liées à la défense nationale et à la sécurité publique. Ce texte abroge également l'ancienne ordonnance de 2012 sur les télécommunications, tout en maintenant certains organes régulateurs tels que l'Agence ivoirienne de Gestion des Fréquences

et l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC.

Enfin, la loi relative à l'extradition vient doter la Côte d'Ivoire d'un dispositif juridique propre, déterminant les conditions dans lesquelles des personnes poursuivies ou condamnées peuvent être remises aux autorités judiciaires d'un autre État. Ce texte encadre également les demandes d'extradition adressées à d'autres pays par la Côte d'Ivoire.

Après huit heures de délibérations, ces quatre projets de loi ont été adoptés à la majorité des 210 députés présents, marquant une étape clé pour la législation ivoirienne ■





## Dématérialisation des travaux parlementaires

### Les députés formés à l'usage des tablettes numériques

Dans le cadre de la politique de modernisation de l'Assemblée nationale, initiée par le Président Adama Bictogo, les députés ivoiriens ont bénéficié d'une formation à l'utilisation des tablettes numériques du mardi 23 au mercredi 24 avril 2024. Cette initiative s'inscrit dans le volet dématérialisation des travaux parlementaires.

La formation, dispensée par la Direction de l'Informatique et de la Documentation (DID) de l'Assemblée nationale, a été structurée autour de deux modules principaux : l'utilisation de la messagerie professionnelle Assnat via le logiciel Outlook et l'exploitation de la plateforme

collaborative Microsoft Teams. Ces outils numériques visent à améliorer la communication interne et à encourager le travail collaboratif entre parlementaires.

Gbalou Ephrem et Sangaré Aboubacar, formateurs de la DID, ont mis l'accent sur l'importance de ces outils. La messagerie professionnelle permet aux députés de rester connectés, même hors des locaux de l'Assemblée nationale, tandis que Microsoft Teams remplace les échanges par e-mail par des conversations en temps réel, optimisant ainsi la coordination des travaux parlementaires. Pour une meilleure efficacité, la formation a

été organisée en deux sessions distinctes selon les appartenances politiques. La première journée, le 23 avril, a été consacrée aux députés du groupe parlementaire RHDP (Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix). Le lendemain, ce fut au tour des députés des groupes parlementaires PDCI (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire), PPA-CI (Parti des Peuples Africains-Côte d'Ivoire) ainsi que des non-inscrits de suivre la formation. Cette démarche marque une nouvelle étape dans l'évolution technologique du Parlement ivoirien, facilitant ainsi la mobilité et l'efficacité des députés dans leurs fonctions ■





## Climat et développement

# La Banque Mondiale présente le rapport national aux parlementaires

L'Union de Coordination du Abidjan Legacy Program (ALP), en collaboration avec le Projet d'Investissement Forestier phase 2 (PIF2), financé par la Banque Mondiale, a organisé un atelier de restitution du rapport national sur le climat et le développement, le mercredi 15 mai 2024 à l'Hémicycle.

Cet événement, à l'attention des parlementaires, visait à promouvoir une action collective coordonnée pour relever les défis climatiques, tout en engageant les pouvoirs législatif et exécutif dans un dialogue constructif. Le député Woï Mela, représentant le Président de l'Assemblée nationale, a exprimé la satisfaction du parlement quant à la tenue de cet atelier, affirmant l'engagement des députés dans la lutte contre le réchauffement climatique. Il a souligné que les effets de ce phénomène mondial, tels que les sécheresses, les inondations et les vagues de chaleur, affectent gravement l'agriculture, les ressources énergétiques et les populations en

Côte d'Ivoire.

Marie-Chantal Uwanyiligira, Directrice des opérations de la Banque Mondiale, a salué les efforts de la Côte d'Ivoire en matière de lutte contre le changement climatique et a encouragé les parlementaires à exploiter les opportunités dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et du développement urbain. Elle a également exhorté les législateurs à adopter des lois favorables au climat.

**« ...intégrer les exigences climatiques, et la promotion d'une politique énergétique intelligente »**

Les parlementaires ont formulé plusieurs recommandations, dont la participation aux concertations

bilatérales et multilatérales, la révision des politiques existantes pour intégrer les exigences climatiques, et la promotion d'une politique énergétique intelligente. Ils ont aussi insisté sur la création d'un Comité parlementaire pour suivre les recommandations du rapport, ainsi que sur l'implication accrue des collectivités locales dans la lutte contre le changement climatique.





## Santé, impôts sur les traitements de salaires, pensions et rentes viagères Quatre projets de loi adoptés en plénière

**R**éunis en séance plénière le lundi 10 juin 2024 à l'Hémicycle, cent soixante-quinze (175) députés ont adopté quatre projets de loi, parmi lesquels, Le projet de loi portant Code de Déontologie et exercice de la profession infirmière ; le projet de loi portant Code de Déontologie et exercice de la profession de sage-femme et de maïeuticien ; le projet de loi portant ratification de l'ordonnance N° 2023-718 du 13 septembre 2023 portant modification de l'article 10 de la loi N° 2014-812 du 16 décembre 2014 d'orientation du transport intérieur, telle que modifiée par les ordonnances N° 2018-09 du 10 janvier 2018 et N° 2019-99 du 30 janvier 2019 ; le projet de loi portant ratification de l'ordonnance N° 2023-719 du 13 septembre 2023 portant réforme des impôts sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères à la charge des salariés.

**1-** Projet de loi portant Code de Déontologie et exercice de la profession infirmière Ce projet de loi, définit pour la première fois les prestations que les infirmiers sont habilités à fournir, non seulement aux patients et à leurs familles, mais également aux collectivités, en

fonction des besoins.

Il énonce clairement les exigences professionnelles et les conditions d'exercice de la profession, ainsi que les actes de soins infirmiers, y compris dans le secteur privé. Il régleme également les cas où l'infirmier peut intervenir en l'absence d'un médecin, garantissant ainsi une réponse efficace aux urgences médicales.

**2-** Projet de loi portant Code de Déontologie et exercice de la profession de sage-femme et de maïeuticien.

Celui-ci réaffirme le rôle crucial joué par ces professionnels de santé auprès des femmes enceintes et des nouveau-nés. Il établit un ensemble de droits et devoirs, offrant ainsi un cadre clair pour la discipline et la promotion d'une pratique sage de la profession. Il met aussi en avant les principes éthiques fondamentaux, notamment la sauvegarde de la vie et le respect de la personne humaine, ainsi que l'importance de soulager la souffrance des patientes.

**3-** Projet de loi portant ratification de l'ordonnance N° 2023-718 du 13 septembre 2023 portant modification de l'article 10 de la loi N° 2014-812 du 16 décembre 2014 d'orientation du transport intérieur, telle que modifiée

par les ordonnances N° 2018-09 du 10 janvier 2018 et N° 2019-99 du 30 janvier 2019.

Le présent projet de loi a pour objectif de mieux définir et renforcer les missions de l'Autorité de Régulation du Transport Intérieur (ARTI). 4- Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance N° 2023-719 du 13 septembre 2023 portant réforme des impôts sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères à la charge des salariés.

Ce projet de loi vise à améliorer le dispositif fiscal en la matière afin de simplifier l'imposition des traitements, salaires, pensions et rente viagères et d'atténuer les inégalités induites par le système actuel ■





## Réformes pénales et protection de la faune

### Adoption de neuf projets de loi par la plénière :

Les députés réunis en séance plénière ont adopté le jeudi 6 juin 2024, neuf (9) projets de loi que sont : Le Projet de loi modifiant la loi N°2019-574 du 26 juin 2019 portant Code Pénal; - Projet de loi modifiant la loi N° 2018-975 du 27 décembre 2018 portant Code de procédure pénale ; - Projet de loi modifiant la loi N°2015-493 du 7 juillet 2015 portant répression du terrorisme, telle que modifiée par la loi N° 2018-864 du 19 novembre 2018; le Projet de loi relatif à l'entraide judiciaire en matière pénale ; - Projet de loi portant création du registre des bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques ; - Projet de loi portant gestion de la faune; le Projet de loi portant protection de l'éléphant en Côte d'Ivoire ; - Projet de loi relatif au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ; le Projet de loi portant ratification de l'ordonnance N° 2023-875 du 23 novembre 2023 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la

prolifération des armes de destruction massive.

#### 1- Le projet de loi modifiant la loi N° 2019-574 du 26 juin 2019 portant Code Pénal.

Cette réforme du Code pénal définit le champ d'application de la confiscation, peine complémentaire prononcée par les juridictions de jugement à la suite de la condamnation des personnes poursuivies à la peine d'emprisonnement et/ou à la peine d'amende, ainsi que de la confiscation, mesure de sûreté.

#### 2- Le projet de loi modifiant la loi N° 2018-975 du 27 décembre 2018 portant Code de procédure pénale

Il vise à combler les insuffisances procédurales en matière de lutte contre la grande criminalité, en renforçant et en réadaptant la législation ivoirienne afin d'y prévoir les dispositifs spécifiques appropriés tels que les mesures de saisies spéciales ainsi que les techniques spéciales d'enquête.

#### 3- Le projet de loi modifiant la loi N°2015-493 du 7 juillet 2015

#### portant répression du terrorisme, telle que modifiée par la loi N° 2018-864 du 19 novembre 2018

Ce projet de loi a pour objet de rendre conforme la loi portant répression du terrorisme aux différentes conventions internationales ayant un rapport étroit avec ce type de criminalité.

#### 4- Le projet de loi relatif à l'entraide judiciaire en matière pénale La plénière adopte 9 projets de loi dont celui modifiant la loi N° 2019-574 du 26 juin 2019 portant Code Pénal - Jeudi 6 juin 2024

Ce texte de loi prévoit les règles communes à tous les types de demandes d'entraide en matière pénale, transmises par la Côte d'Ivoire à des Etats étrangers ou reçues par elle de ces Etats, lorsque cette aide n'est pas ou est insuffisamment règlementée par un traité ou une loi spéciale.

#### 5- Le projet de loi portant création du registre des bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques

Ce projet de loi a pour objet d'instituer non seulement au greffe de chaque tribunal

de l'ordre judiciaire, un registre de bénéficiaires des personnes morales inscrites au sein de la circonscription de ladite juridiction, mais également au greffe du Tribunal de Commerce d'Abidjan, un Registre central des bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques, regroupant toutes les données nationales contenues dans les différents registres tenus dans chaque tribunal.

**6- Le projet de loi portant gestion de la faune** Ce texte a pour objet de fixer les règles relatives à la gestion durable de la faune en Côte d'Ivoire. A ce titre, il vise plus spécifiquement à promouvoir le développement et la valorisation des ressources fauniques, à protéger les espèces animales sauvages et leur habitat, et à améliorer la gouvernance des ressources fauniques

**7- Le projet de loi portant protection de l'éléphant en Côte d'Ivoire** Ce projet de loi a pour objectif général de lutter contre le déclin alarmant de la population d'éléphants dans notre pays. Il fixe alors les conditions générales de protection des éléphants, de conservation des espèces d'éléphants et de leurs habitats, ainsi que les conditions générales de gestion des produits issus de l'éléphant.

**8- Le projet de loi relatif au commerce international des espèces de faune et de flore**



**sauvages menacées d'extinction ;** Le présent projet de loi a pour objet la mise en œuvre de la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvage menacées d'extinction (CITES).

Celui-ci permettra par ailleurs d'instituer les peines pénales dissuasives, de respecter l'engagement du pays et de regrouper l'ensemble des mesures requises par la Convention et les recommandations figurant dans ses résolutions et ses décisions pour en assurer l'application effective.

**9- Le projet de loi portant ratification de l'ordonnance No 2023-875 du 23 novembre**

**2023 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux,** le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive. Ce texte permettra à la Côte d'Ivoire de ratifier la décision de l'UMOA visant à combler les insuffisances du cadre juridique de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive. Cette loi comporte plusieurs innovations touchant notamment les aspects du champ d'application, l'incrimination du financement de la prolifération, les virements électroniques et les personnes politiques exposées.

Hormis le projet de loi modifiant la loi N° 2019-574 du 26 juin 2019 portant Code Pénal adopté à la majorité, les autres textes ont été votés à l'unanimité des députés présents. Il faut indiquer qu'à l'entame de cette séance, le Président de l'Assemblée nationale, M. Adama Bictogo a remercié l'ensemble des députés pour leur participation active et massive aux différentes étapes des obsèques du Président Henri Konan Bédié.

Aussi, a-t-il informé les députés que sur convocation du Président de la République Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, le Parlement se réunira en congrès le mardi 18 juin 2024, pour prononcer son discours sur l'état de la Nation ■





## Congrès 2024

# Le président de la République appelle les Ivoiriens à rester optimistes

Le mardi 18 juin 2024, à l'Hôtel Ivoire, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, a adressé un discours sur l'état de la Nation devant le Parlement réuni en congrès à Abidjan.

En ouverture de son discours, le Chef de l'Etat a salué le travail accompli par les Présidents de l'Assemblée nationale, Monsieur Adama Bictogo, et du Sénat, Madame Kandia Kamissoko Camara, ainsi que leurs institutions respectives.

Durant environ cinquante minutes, M. Ouattara a dressé un bilan complet de la vie de la Nation, couvrant les aspects politique, sécuritaire, économique, éducatif, ainsi que la situation sociale marquée par la hausse du coût de la vie, en particulier l'augmentation des tarifs de l'électricité.

Sur le plan politique, le Président a souligné que « l'environnement politique et social est calme grâce au dialogue continu entre les parties prenantes, initié depuis 2011 ». Il a également affirmé que « les Institutions

de la République fonctionnent normalement dans le respect du principe de séparation des pouvoirs ». Concernant la sécurité, le Président a noté que l'indice de sécurité est passé de 6,8 en 2012 à 1,2 en janvier 2024, malgré les défis sécuritaires dans la sous-région.

En matière économique, il a rapporté que la Côte d'Ivoire a enregistré un taux de croissance de 6,5% et prévoit une croissance moyenne d'environ 7% ou plus par an pour la période 2024-2027. Il a précisé que « notre pays est la 9ème économie du continent africain, la 3ème d'Afrique francophone et la 2ème d'Afrique de

l'Ouest ».

Dans le domaine de l'éducation, M. Ouattara a noté que les réformes mises en place depuis 2011 ont rapproché l'école des populations. Concernant la hausse du coût de l'électricité, le Président a expliqué que cette mesure était nécessaire pour « compenser l'augmentation des coûts de production, garantir une capacité électrique suffisante et éviter les délestages ». Pour ce qui est de la cherté de la vie, il a précisé que le pays s'engage à « trouver des solutions durables en augmentant nos productions et en maîtrisant l'inflation ».

Le Président de la République a encouragé les Ivoiriens à « rester optimistes quant à une évolution favorable des tendances dans les années à venir » et s'est engagé à continuer les efforts en matière de bonne gouvernance, de gestion, de lutte contre la corruption, ainsi que dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'électricité, du logement, de l'emploi et de l'autonomisation des femmes ■





Clôture de la 1<sup>ère</sup> session 2024

## Adama Bictogo appelle à l'unité nationale en vue des élections de 2025

Le Président de l'Assemblée nationale, M. Adama Bictogo, a clos vendredi la première session ordinaire de l'année législative 2024 en dressant un bilan des activités parlementaires devant plusieurs présidents d'Institutions, des membres du Gouvernement et du Corps diplomatique.

**« ...améliorer les conditions de vie des citoyens »**

Dans son discours, M. Bictogo a salué le travail accompli par ses collègues députés, mettant en avant l'adoption des projets de loi au cours de cette session. Il a exprimé sa satisfaction quant à l'esprit de responsabilité et de courtoisie qui a prévalu lors des débats, soulignant que les textes votés contribueront sans aucun doute à améliorer les conditions de vie des citoyens.

Concernant la diplomatie parlementaire, le Président a détaillé les missions bilatérales et multilatérales menées durant la session. Ces efforts ont abouti à la signature de mémorandums avec plusieurs pays dont le Pakistan, le Rwanda, le Gabon, le Vietnam, l'Angola, la Türkiye et le Cap Vert. L'Assemblée nationale a également participé activement aux sessions de l'Union Interparlementaire (UIP), du Parlement Panafricain (PAP), de l'Union Parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (UPCI), de l'Union des Parlements Africains (UPA) et du Parlement de la CEDEAO, renforçant ainsi le positionnement de la Côte d'Ivoire sur la scène interparlementaire.

Adama Bictogo a appelé ses collègues députés à assurer une restitution claire des lois votées pour que chaque citoyen comprenne bien l'engagement de l'Assemblée nationale pour leur bien-être et leur avenir. Il a également abordé

les élections de 2025, exhortant à la consolidation de la paix et à la cohésion nationale. « Nous entrons dans une phase de pré-campagne pour l'élection présidentielle et les élections législatives de 2025. Je lance un appel solennel à l'unité et à la fraternité, afin que ces enjeux ne nous fassent pas perdre de vue notre sens du devoir et notre solidarité », a-t-il déclaré.

La deuxième session ordinaire de 2024 commencera le premier jour ouvrable d'octobre et sera principalement consacrée au vote du budget annuel de l'État.



**Madame la Présidente du Sénat,**

- **Madame et Messieurs les Présidents d'Institutions,**
- **Madame le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, représentant le Haut Représentant du Président de la République,**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres,**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des missions diplomatiques et consulaires,**
- **Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues,**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Bureau du Sénat,**
- **Messieurs les Officiers Généraux et Officiers Supérieurs des Forces Armées nationales ;**
- **Honorables Chefs traditionnels et Eminents Guides religieux,**
- **Mesdames et Messieurs,**

C'est toujours avec un réel plaisir que je vous reçois au sein de l'Hémicycle, en ce jour marquant la clôture solennelle de la première session ordinaire de l'année 2024 de notre Institution. Cette cérémonie se tient conformément aux dispositions de l'article 94 de la Constitution qui consacrent le nouveau régime des sessions de notre Parlement.

En effet, au cours de cette première session ordinaire de l'année 2024, nous nous sommes pleinement investis dans nos missions législatives, de contrôle et d'évaluation des politiques publiques, tout en faisant preuve d'un sens aigu du devoir bien accompli.

Mais, avant de vous faire l'économie de nos travaux durant cette session, je voudrais saluer la présence déférente d'éminentes personnalités qui nous honorent ce jour en répondant à notre invitation.

- **Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais me réjouir tout particulièrement de la présence de madame la Présidente du Sénat, mon homologue, Madame Kandia CAMARA KAMISSOKO.

- **Madame la Présidente du Sénat, chère sœur,**

Au nom de tous les Députés ici présents, je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude pour votre présence et surtout saluer la synergie d'actions entre nos deux Chambres pour le renforcement de l'ancrage démocratique et institutionnel de notre pays.

- **Madame et Messieurs les Présidents d'Institutions,**

J'aimerais vous exprimer toute ma reconnaissance pour la solidarité dont vous faites preuve à chacune des séances solennelles de notre Institution.

- **Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,**

Je me réjouis de votre présence à cette cérémonie qui confirme la complémentarité grandissante entre l'équipe gouvernementale et la Représentation nationale. J'associe à ces remerciements Madame et Messieurs les Ministres-Gouverneurs.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des missions diplomatiques et consulaires.

Votre présence dans cet hémicycle est l'expression de l'excellence des relations entre vos Etats respectifs et notre Institution et surtout du soutien que vous apportez à la diplomatie parlementaire.

- **Chers invités, Mesdames et Messieurs,**

J'adresse à présent mes salutations les plus distinguées à nos honorables Chefs traditionnels et éminents Guides Religieux.

- **Chers collègues, Distingués invités, Mesdames et Messieurs,**

Avant d'aborder le bilan de nos travaux, je voudrais que nous nous souvenions

de la douloureuse séparation d'avec Feu Henri KONAN BEDIE, ancien Président de la République de Côte d'Ivoire et ancien Président de l'Assemblée nationale dont les obsèques se sont tenues du 20 mai au 02 juin 2024.

C'est pour moi, l'occasion d'exprimer notre compassion et notre solidarité envers sa famille biologique et politique.

Je ne saurais clore mon propos à ce niveau, sans une fois encore adresser nos sincères remerciements à Son Excellence Monsieur le Président de la République, qui n'a ménagé aucun effort pour le bon déroulement de ces obsèques.

Je pense également à notre collègue, ami et frère, Vassiliki KONATE, Député de la circonscription de Gbongaha et Séguélon, Communes et Sous-Préfectures, qui a été rappelé à DIEU le 27 février 2024. Je salue une fois de plus sa mémoire, son engagement et son dévouement envers notre Institution et notre Nation, et je prie DIEU de lui accorder le repos éternel.

- **Chers collègues, Distingués invités, Mesdames et Messieurs,**

Après, nous être remémorés ce souvenir de nos illustres défunts, il convient de rappeler que la clôture de la présente session est dominée, au plan national, par la visite officielle de Son Excellence Monsieur JOAO Lourenço, Président de la République d'Angola. Cette visite historique marque une étape importante dans le renforcement des liens d'amitié et de coopération entre nos deux états, à travers la signature de quatorze (14) accords de coopération qui portent, notamment, sur les domaines des hydrocarbures, des télécommunications, des mines et de l'Agriculture.

Je me réjouis que cette visite intervienne après notre mission parlementaire, du 23 au 27 octobre 2023 à Luanda, à l'invitation de ma collègue Madame Carolina Cerqueira, Présidente de l'Assemblée nationale d'Angola.

En marge de cette mission

parlementaire, j'ai été honoré, ainsi que ma délégation, d'être reçu par Son Excellence Monsieur le Président de la République d'Angola. J'ai profité de l'occasion pour lui transmettre les salutations fraternelles de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, et lui réitérer son invitation d'une visite officielle en Côte d'Ivoire.

Je saisis cette occasion pour saluer le leadership gagnant de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, et la vision commune des deux Présidents d'une Afrique forte et solidaire.

- **Chers collègues,**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs**

Cette session est marquée également par le sacre de nos pachydermes, les éléphants de Côte d'Ivoire, lors de la récente Coupe d'Afrique des Nations 2023 que nous avons organisé et gagné avec brio, ici même à Abidjan.

Je voudrais donc, au nom de la Représentation nationale et en mon nom propre, adresser mes chaleureuses et vives félicitations à la Fédération Ivoirienne de Football, à l'ensemble des membres de l'encadrement technique pour leur soutien, leur don de soi ainsi que pour la qualité du travail abattu ; aux joueurs, notre fierté et notre admiration pour le courage, la détermination, l'abnégation et surtout, leur grande résilience. Ce qui leur a permis de remporter cette 34ème Coupe des Nations.

Ces leçons, nous les tenons pour acquises et il nous revient, en tant que représentants du peuple, de promouvoir ces valeurs au sein de nos communautés à l'effet de forger au prix de l'effort, de la discipline et du consensus, l'Ivoirien nouveau qui aspire au bonheur dans le respect de l'autre et de sa différence.

Permettez-moi d'adresser ma gratitude à mes collègues Députés qui se sont fortement mobilisés autour de nos Eléphants pour leur apporter

leur soutien, malgré les moments de doutes et d'incertitudes.

A cet instant précis de mon intervention, je voudrais adresser mes respectueuses félicitations, au premier des Eléphants, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, pour les efforts considérables déployés en termes d'infrastructures, de ressources humaines et financières, pour l'organisation de cette Coupe d'Afrique des Nations.

- **Mesdames et Messieurs,**
- **Chers collègues,**

Ces moments de joie, et parfois d'extase, ne doivent pas nous faire oublier certains défis auxquels nous devons faire face au quotidien, notamment la question liée au dérèglement climatique et à la crise énergétique.

En effet, de nombreux pays sont confrontés aux effets néfastes du changement climatique. Malheureusement, notre pays n'y échappe pas. Les récentes inondations nous rappellent que ce défi doit être relevé par tous, en adoptant des comportements écocitoyens et résilients.

Nonobstant toutes les dispositions prises par le Gouvernement et les populations, nous enregistrons déjà des pertes en vies humaines, des blessés, et d'importants dégâts matériels.

Je voudrais, au nom de l'ensemble des Députés, exprimer nos sincères condoléances et notre solidarité aux familles éplorées et souhaiter un prompt rétablissement aux blessés.

- **Chers collègues,**
- **Distingués invités,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Je vous invite à vous tenir debout pour observer une minute de silence en la mémoire des personnes décédées lors de ces récentes inondations.

**(Minute de silence)**

Je vous remercie.

S'agissant de la crise énergétique mondiale qui impacte également notre pays, le Gouvernement a été amené, récemment, à procéder à un réajustement du prix kilowatt/heure. Cette situation a affecté le bien-être des ménages. Dans sa volonté d'amélioration au quotidien de la vie des ménages et des populations, je voudrais saluer cette vision du Gouvernement qui vise à aboutir à un mix énergétique de 42% d'ici 2030.

Aussi, voudrais-je profiter de cette tribune pour lancer un appel solennel à l'adaptation urgente aux changements climatiques, à l'atteinte du mix énergétique et au respect des mesures de précaution afin d'éviter la survenue de nouveaux drames.

C'est dans cette veine, que j'ai instruit la Commission d'évaluation des politiques publiques de l'Assemblée nationale à conduire une étude sur les inondations et éboulements de terrains dans le district d'Abidjan

**« Au total dix-sept (17) textes de loi qui ont été adoptés au cours de cette première session ordinaire de l'année 2024. Il s'agit de 15 projets de loi ordinaires et de 02 projets de loi de ratification d'ordonnances »**

- **Mesdames et Messieurs,**

Revenant au point relatif au bilan des travaux parlementaires, ce sont au total dix-sept (17) textes de loi qui ont été adoptés au cours de cette première session ordinaire de l'année 2024. Il s'agit de 15 projets de loi ordinaires et de 02 projets de loi de ratification d'ordonnances.

L'examen et l'adoption de ces projets de loi ont donné lieu à l'organisation de

24 séances en Commissions et de 06 séances plénières, ce qui correspond à environ 58 heures et 32 minutes de travaux parlementaires.

Je voudrais me féliciter de l'esprit qui a prévalu durant nos travaux. Malgré des débats animés et parfois contradictoires, nous avons su faire montre de responsabilité et de courtoisie en mettant au-devant l'intérêt général pour doter notre pays de textes qui, à n'en point douter, contribueront à l'amélioration des conditions de vie des populations.

**- Chers collègues,  
- Mesdames et Messieurs,**

Parmi les textes adoptés, certains, bien plus que d'autres, ont suscité un réel engouement et des interrogations en raison de leur impact direct sur différents domaines de la vie de nos populations.

Tout d'abord, au niveau judiciaire, nous avons adopté des réformes instituant de nouvelles dispositions dans les Codes existants, notamment le Code de procédure pénale où les mécanismes de lutte contre la grande criminalité sont renforcés par les mesures de saisies ainsi que des techniques d'enquêtes spéciales.

Quant au Code pénal, il a suscité certaines polémiques relativement à la modification de l'article 185 nouveau qui élargit la notion d'apologie du crime sans porter atteinte aux libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression et les libertés individuelles si chères à nous tous.

Ce Code innove également par la dépenalisation de l'avortement en cas de viol et lorsque la vie de la mère est en danger, d'une part, et la réforme du régime de la confiscation qui prévoit qu'en cas de condamnation pour une infraction, à l'exception des délits de presse, le juge prononce obligatoirement la confiscation des biens du condamné, d'autre part.

Au niveau social, je note une avancée majeure au plan sanitaire à travers l'adoption du Code de Déontologie des infirmiers et du Code de Déontologie des Sages-Femmes et Maieuticiens qui

définissent clairement les prestations qu'ils sont autorisés à fournir aux patients, aux familles et établissent les droits et devoirs favorisant une pratique disciplinée de leur art et respectueuse de la vie humaine.

Je me félicite également des avancées observées au niveau de la loi n°2020-624 du 14 août 2020 instituant Code de l'Urbanisme et du Domaine Foncier Urbain. En effet, en accord avec l'Exécutif, nous avons autorisé la modification de quinze (15) articles de ce Code.

## **« ...Arrêté de Concession Définitive (ACD) inattaquable et les propriétés foncières hypothécables... »**

A travers ce vote, l'Assemblée nationale réaffirme, une fois de plus, l'importance de garantir la sécurité de la propriété foncière en rendant l'Arrêté de Concession Définitive (ACD) inattaquable et les propriétés foncières hypothécables, tout en veillant à l'implication de tous les acteurs clés du processus, notamment les chefs de village et les populations au niveau de la procédure d'affichage qui s'étend à tous les actes délivrés dans le cadre de l'obtention de l'ACD.

Au niveau environnemental, pour remédier aux différents problèmes auxquels notre pays est confronté, tels le réchauffement climatique, les inondations et la menace de disparition de certaines espèces animales et végétales, nous avons examiné et adopté les projets de loi relatifs à la faune, à la protection de l'éléphant en Côte d'Ivoire et celui relatif au commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction.

L'objectif recherché est d'instituer des peines dissuasives afin de protéger notre emblème national, l'éléphant, qui est en voie de disparition. Il d'agit également de protéger et réglementer les périodes de chasse des espèces de faune sauvage menacées d'extinction

et surtout d'internaliser dans notre droit positif, nos engagements en matière environnementale.

Ensuite, au niveau sécuritaire, l'Assemblée nationale a autorisé la ratification de l'ordonnance relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, et a adopté le projet de loi modifiant la loi n°2015-493 du 7 juillet 2015 portant répression du terrorisme, telle que modifiée par la loi n°2018-864 du 19 novembre 2018. Ces projets de loi s'inscrivent dans la droite ligne des actions de sécurisation des frontières et de la lutte contre le terrorisme, prônées par Son Excellence Monsieur le Président de la République.

Au plan économique, l'Assemblée nationale a eu à examiner des projets de loi qui auront un impact significatif sur notre économie.

Ces projets de loi visent à stimuler la croissance économique en optimisant la gestion des finances publiques et en améliorant les conditions de vie et de travail des Ivoiriens.

Il s'agit, entre autres, du projet de loi portant politique nationale d'endettement et de gestion de la dette publique qui fixe, pour la première fois en Côte d'Ivoire, un cadre réglementaire pour la gestion de la dette, et du projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2023-719 du 13 septembre 2023 portant réforme des impôts sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères à la charge des salariés qui, à travers un impôt unique permet à 90% des salariés de voir leurs traitements et salaires connaître une augmentation. Enfin, ce bilan économique ne saurait



omettre le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 25 juin à l'Hémicycle, et qui nous a permis d'échanger sur les hypothèses qui sous-tendent le budget de l'année 2025 de la Côte d'Ivoire avec un taux de croissance estimé à environ 7% pour le PIB et un taux d'inflation contenue à 2,8%.

Ces orientations budgétaires réalistes, malgré la conjoncture internationale

**« la résolution pacifique des conflits qui minent notre sous-région, mais également le monde »**

défavorable principalement causée par les crises russo-ukrainienne, israélo-palestinienne et l'inflation, prennent en compte plusieurs préoccupations de nos populations, notamment la réduction de la pauvreté, la lutte contre la cherté de la vie, la création d'emploi pour les jeunes et l'autonomisation des

femmes.

Ces initiatives stratégiques et ces perspectives de croissance économique visent à répondre aux attentes des populations ivoiriennes en améliorant leurs capacités de résilience pour les trois années à venir (2025-2027) avec un taux de croissance de 7,4% en moyenne.

C'est à ce titre, que je voudrais exprimer toute mon admiration à Son Excellence Monsieur le Président de la République pour les efforts qui sont déployés pour l'amélioration des conditions de vie des populations dans ces prévisions. C'est pourquoi, je voudrais inviter l'ensemble des collègues Parlementaires, dans une synergie d'actions intelligentes avec l'Exécutif, à accompagner résolument ces initiatives en vue de lutter contre la cherté de la vie et la pauvreté.

C'est à titre que je voudrais nous exhorter à nous approprier la volonté affichée par Son Excellence Monsieur le Président de la République, le 18 juin dernier, lors de son adresse annuelle sur l'état de la Nation, au rassemblement afin de consolider les acquis du développement et les performances que réalise notre pays ces dernières années.

- *Chers collègues,*
- *Mesdames et Messieurs,*
- *Distingués invités,*

Comme vous le savez, la diplomatie parlementaire est un axe majeur de notre programme d'actions pour cette législature. Je note avec satisfaction le renforcement de notre coopération au niveau bilatéral et multilatéral. Dans ce cadre, nous avons eu à effectuer plusieurs missions bilatérales, multilatérales et à accueillir de nombreuses délégations de haut niveau ici-même.

Ces différentes missions bilatérales m'ont offert l'opportunité d'avoir des entretiens fructueux avec mes homologues et de renforcer nos liens de coopération. Ainsi, ont été formalisées des signatures de Mémoires d'entente entre notre Institution et les Assemblées des pays frères du Pakistan, du Rwanda, du Gabon, du Vietnam, de l'Angola, de la Türkiye et du Cap Vert, pour ne citer que ceux-là.

Je voudrais, une fois encore, exprimer ma gratitude à mes homologues et aux plus hautes autorités des pays visités pour la qualité de l'accueil et leur grande hospitalité.

Au niveau multilatéral, je ne pourrai passer sous silence notre participation active aux différentes sessions de l'Union Interparlementaire (UIP), du Parlement Panafricain (PAP), de l'Union Parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (UPCI), de l'Union des Parlements Africains (UPA) et du Parlement de la CEDEAO.

Aussi, voudrais-je me féliciter des acquis issus du renouvellement des instances de l'UIP, du PAP et du Parlement de la CEDEAO qui ont vu l'élection de certains de nos collègues au sein de leurs Bureaux respectifs. Et enfin, les fonctions de Président de l'UPCI et de l'UPA pour l'exercice 2023/2024 qui honorent toute notre Institution ainsi que ma modeste personne.

Au total, toutes ces actions concertées et soutenues ont permis



le repositionnement de notre pays au sein des instances interparlementaires et de nous hisser à une place légitime dans ces différentes organisations.

Dans la poursuite et le renforcement de notre diplomatie parlementaire, j'effectuerai une mission, du 04 au 09 juillet à Montréal, au CANADA, dans le cadre de la 49<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF).

Au cours de ces assises, je prendrai part aux travaux du Bureau exécutif de l'APF et je délivrerai également un message au nom du Parlement de la Côte d'Ivoire, à la cérémonie solennelle d'ouverture pour partager avec mes pairs notre vision pacifique des relations entre les peuples et nos expériences concernant les enjeux actuels.

---

## « ...Maintenir l'Etat de droit et assurer la transparence dans la gouvernance juste et éclairée »

---

- *Mesdames et Messieurs,*

- *Chers collègues,*

Au plan international, force est de reconnaître que le monde est marqué par plusieurs bouleversements. Aussi, sommes-nous interpellés et invités à jouer notre rôle de Parlementaire dans la pacification des relations entre les Etats. Nous devons dans une concertation harmonieuse avec l'Exécutif, nous impliquer dans la résolution pacifique des conflits qui minent non seulement notre sous-région, mais également le monde. Je pense particulièrement aux conflits russo-ukrainien et israélo-palestinien.

Je voudrais une fois encore, comme j'ai eu à le faire au début de cette session, en ma double qualité de Président de l'Assemblée nationale et de Président de l'UPCI, appeler à une cessation des hostilités à GAZA en Palestine

et inviter les différents acteurs à privilégier le dialogue et à préserver les vies humaines, en se conformant aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

- *Distingués invités,*

- *Mesdames et Messieurs,*

Je saisis l'occasion que m'offre ce bilan pour exprimer mes chaleureuses félicitations à l'ensemble des Députés pour leurs sens élevé du devoir et du sacrifice tout au long de cette session. J'adresse une mention spéciale aux Présidents des Groupes parlementaires pour leurs interventions pertinentes, rationnelles et pondérées, qu'il s'agisse d'appeler à un vote favorable, d'inviter les Députés à s'abstenir ou à refuser de voter un texte de loi. Cette attitude est le reflet de la démocratie, de la collaboration, de la sérénité et de l'esprit de famille parlementaire qui règne au sein de notre Institution.

Mes remerciements vont également à l'endroit des Représentants de Son Excellence Monsieur le Président de la République qui, dans un esprit de franche collaboration et d'ouverture avec le Législatif, permettent d'avoir des textes de loi de belle facture qui prennent en compte les aspirations profondes des populations.

- *Chers collègues,*

- *Mesdames et Messieurs,*

- *Distingués invités,*

Tout au long de ces six mois qui se sont écoulés, nous avons accompli notre mission législative en adoptant des lois qui, j'en suis persuadé, façonneront l'avenir de notre Nation. Ces lois ne sont pas simplement des textes juridiques, mais des instruments de progrès et de justice pour nos concitoyens. C'est pourquoi, je ne pourrai clore ce discours sans vous exhorter à retourner dans vos circonscriptions afin de rendre compte, de façon fidèle, à vos mandants la quintessence des lois adoptées.

En réalité, loin d'être des vacances

parlementaires, cette fin de session marque une autre étape de notre mission de représentation du peuple, celle de la redevabilité et de la restitution de nos travaux dans nos circonscriptions respectives.

Nos efforts pour informer nos populations sont essentiels pour maintenir l'Etat de droit et assurer la transparence dans la gouvernance juste et éclairée. Je voudrais nous engager à restituer fidèlement et efficacement les lois adoptées au cours de cette session parlementaire, afin que chaque citoyen et citoyenne comprennent pleinement notre engagement envers leur bien-être et leur avenir.

- *Chers collègues*

Point n'est besoin de nous rappeler que nous rentrons dans une phase de pré-campagne en vue de l'élection présidentielle et des élections législatives de 2025. C'est pourquoi, du haut de cette tribune, je lance un appel solennel à la consolidation de la paix, à la cohésion et à la concorde. Les enjeux liés à ces échéances ne doivent pas nous faire renoncer à notre sens élevé du devoir et à notre fraternité. C'est en cela que je vous invite à vous approprier ce passage de notre hymne national qui nous met à cœur ses valeurs essentielles :

« Fiers ivoiriens le pays nous appelle. Si nous avons dans la paix ramené la liberté.

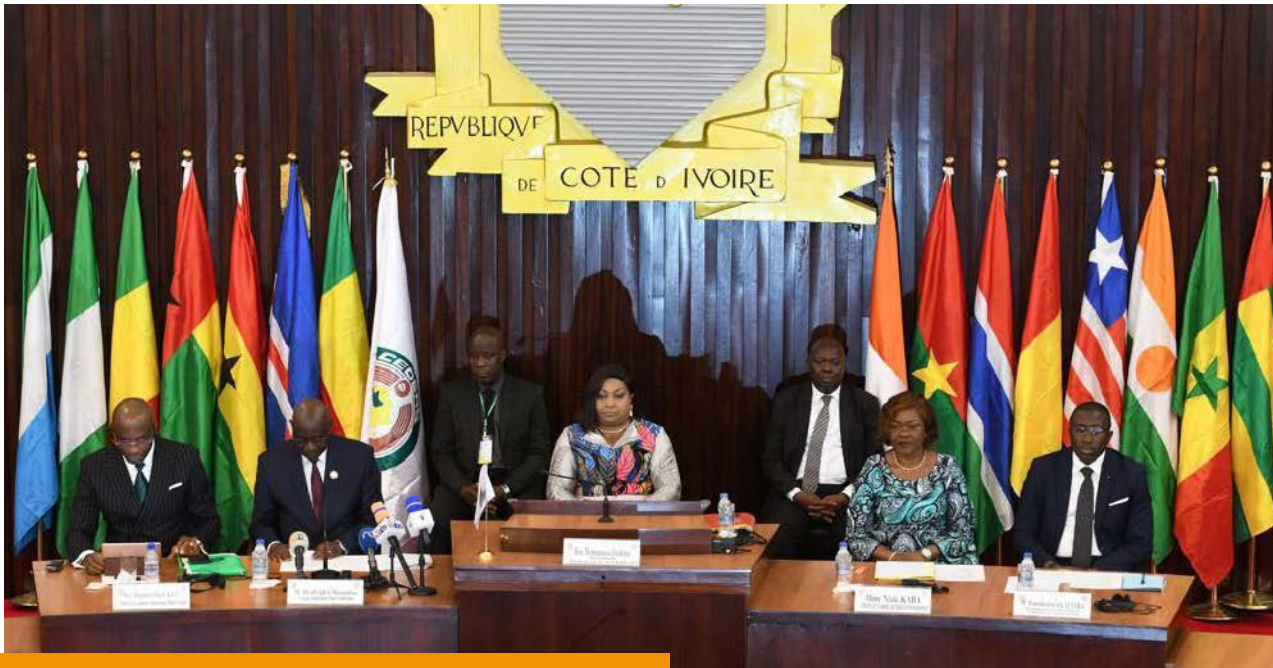
Notre devoir sera d'être un modèle. De l'espérance promise à l'humanité, En forgeant, unis dans la foi nouvelle, La patrie de la vraie fraternité ».

C'est sur cette note d'exhortation que je voudrais clore mon propos et vous donner rendez-vous, si DIEU le veut, le 1er octobre 2024, pour l'ouverture de notre deuxième session ordinaire de l'année qui sera consacrée principalement, comme le prévoit la Constitution, à l'analyse des lois de finances.

**Vive la Côte d'Ivoire !**

**Vive l'Assemblée nationale !**

**Je vous remercie !**



## Parlement de la CEDEAO

### La Commission mixte explore les enjeux budgétaires de la Communauté

**D**u 12 au 16 août 2024, la Commission mixte du Parlement de la CEDEAO, regroupant les sections Administration, Finances et Budget, Comptes publics, Politique macroéconomique et Recherche économique, s'est réunie au Palais de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, à Abidjan. Le thème central de cette session était : « Le rôle du Parlement de la CEDEAO dans l'élaboration et le suivi du budget de la Communauté », avec pour objectif d'approfondir les connaissances des députés sur les mécanismes budgétaires et leurs implications dans la gouvernance régionale.

Plusieurs présentations ont enrichi cette rencontre, abordant des sujets tels que les relations de travail entre la Commission de la CEDEAO, le Parlement et le Comité de l'Administration et des Finances (CAF), ainsi que les défis liés à l'examen du budget communautaire. Des méthodes pour surmonter ces obstacles ont également été explorées.

À l'issue des travaux, la Commission mixte a émis plusieurs recommandations clés, dont la nécessité pour le Bureau de la CEDEAO de renforcer les prérogatives parlementaires, faisant de cela une priorité de la Sixième Législature. Elle a également appelé à la révision de l'Acte Additionnel pour que le Parlement dispose des moyens adéquats afin de remplir pleinement ses fonctions en matière de représentation, de législation et de contrôle, en particulier dans la gestion du budget. Une réforme du

Règlement intérieur est également préconisée pour mieux encadrer ces rôles essentiels.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Mme Memounatou Ibrahima, Présidente du Parlement de la CEDEAO. Elle a réuni plusieurs personnalités ivoiriennes, dont Mme Nialé Kaba, ministre du Plan et du Développement, et M. Wautabouna Ouattara, ministre délégué chargé des Affaires étrangères. Le Président de l'Assemblée nationale ivoirienne, M. Adama Bictogo, y était représenté par le Vice-président Diawara Mamadou ■







# Au rythme du Président





Décès du député Vassiriki Konaté

## Adama Bictogo présente ses condoléances à la famille Konaté

Le Président de l'Assemblée nationale, Adama Bictogo, s'est rendu avec une délégation importante de députés, de membres de l'administration parlementaire et de son Cabinet, à la cérémonie de levée de corps du député Vassiriki Konaté, décédé le 27 février 2024 à Abidjan. En cet instant solennel, les députés ont rendu un dernier hommage à leur collègue en formant un piquet d'honneur.

La veille, M. Bictogo avait déjà manifesté le soutien de l'Assemblée nationale à la famille Konaté, réunie pour pleurer la perte de leur fils, Vassiriki Konaté, élu de la circonscription électorale de Séguélon. Le député Famoussa Coulibaly, porte-parole de la délégation, a partagé, au nom de M. Bictogo, des paroles empreintes de compassion : « Toute âme goûtera à la mort, tel est le décret signé par Allah. Il Lui a plu de rappeler à Lui le

député Vassiriki Konaté. »

Ému, le Président Bictogo a exprimé sa tristesse en soulignant que Vassiriki Konaté n'était pas seulement un collaborateur mais aussi un jeune frère qu'il admirait profondément. En tant que fils de la famille Konaté et aîné de Vassiriki, il est venu partager la douleur de la famille.

Le député Ladji Konaté, frère du défunt et porte-parole de la famille, a remercié chaleureusement la délégation pour son soutien et sa compassion en ces moments difficiles. Il a également prié pour que Dieu se souvienne de tous ceux qui ont accompagné le Président de l'Assemblée nationale dans leur deuil ■





Ramadan 2024

## Adama Bictogo fait un geste de solidarité en faveur de la communauté musulmane

**A** l'occasion du Ramadan 2024, le Président de l'Assemblée nationale a témoigné de sa solidarité envers la communauté musulmane en offrant un important don de vivres au Conseil Supérieur des Imams, des Mosquées et des Affaires Islamiques en Côte d'Ivoire (COSIM). Ce don, composé de 10 tonnes de sucre, 3 tonnes de riz, 20 cartons de lait ainsi qu'une somme symbolique, a été reçu, le 12 mars, par le Cheikhoul Aïma Ousmane Diakité, Guide de la communauté musulmane en Côte d'Ivoire, entouré de membres de son bureau. Lors de la cérémonie, le Président de l'Assemblée nationale a exprimé sa reconnaissance envers la communauté musulmane pour ses prières destinées à la prospérité et à la paix du pays. Il a sollicité les prières des imams pour soutenir le Président de la République, Son Excellence Alassane Ouattara, dans la gestion quotidienne des affaires de l'État. Il a également invité les guides religieux

à prier pour le rétablissement de la paix dans les zones de conflit à travers le monde, notamment en Palestine, en ce mois de miséricorde et de partage.

De son côté, le Cheikhoul Aïma Ousmane Diakité s'est réjoui de ce geste généreux, rappelant que « ces dons permettront de suivre une recommandation du prophète Mahomet, paix et salut sur lui, qui est d'aider les plus vulnérables de notre communauté afin qu'ils puissent observer le jeûne dans des conditions dignes ». Il a salué la générosité et le sens du partage du Président de l'Assemblée nationale.

Le député Famoussa Coulibaly a souligné que la présence du Président de l'Assemblée nationale et de sa délégation au siège du COSIM à Bingerville témoigne de l'esprit de partage propre au mois de Ramadan. Il a exprimé la gratitude du Président Adama Bictogo envers le Guide pour son rôle clé dans

l'organisation réussie de la 18<sup>e</sup> Conférence de l'Union Parlementaire de la Coopération Islamique (UPCI) à Abidjan, du 2 au 5 mars 2024.

Les imams présents ont prié pour qu'Allah accorde au Président de la République, Son Excellence Alassane Ouattara, ainsi qu'à toutes les autorités nationales, la sagesse et la force nécessaires pour mener une gestion juste et équitable de la Côte d'Ivoire. ■





## Hommage à Mamadou Koné

### Adama Bictogo salue la mémoire d'un grand serviteur de la justice

Le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Adama Bictogo, a présenté ses condoléances à la famille de feu Mamadou Koné, magistrat hors hiérarchie et ancien Président du Conseil supérieur de la magistrature, décédé le 8 avril 2024. Accompagné d'une délégation de parlementaires, le 11 avril, M. Bictogo a tenu à honorer la mémoire de celui qui fut une figure éminente du système judiciaire ivoirien.

Le porte-parole de la délégation, le député Albert Mabri Toikeusse, a exprimé la profonde tristesse ressentie par le Président de l'Assemblée nationale à l'annonce de cette perte. « Malgré ses nombreuses responsabilités, le Président Adama Bictogo a tenu à venir personnellement témoigner sa compassion, ainsi que celle de la Représentation nationale, à la famille de celui qui fut un pilier de la justice en Côte d'Ivoire », a déclaré Mabri Toikeusse.

La famille Koné, par l'intermédiaire de son porte-parole, a exprimé sa gratitude envers le Président de l'Assemblée nationale et sa délégation pour cet hommage rendu en ces moments de deuil.

Né le 18 septembre 1952 à Boundiali, feu Mamadou Koné était diplômé en droit de l'Université d'Abidjan, puis de l'École nationale de la magistrature de Paris. Il a marqué le paysage judiciaire ivoirien en tant qu'enseignant à l'École nationale d'adminis-

tration (ENA) d'Abidjan, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'homme. Nommé Président du Conseil constitutionnel en février 2015, il a exercé cette fonction avec rigueur et dévouement jusqu'à la fin de son mandat en 2023.

Cet hommage s'est conclu par des prières en mémoire du défunt, laissant derrière lui un héritage incontestable dans le domaine de la justice ivoirienne ■





Masa 2024

## Adama Bictogo confirme son attachement à créativité africaine

Le Palais de la Culture de Treichville a accueilli, le 13 avril 2024, la cérémonie officielle d'ouverture de la 13<sup>e</sup> édition du Marché des Arts et du Spectacle (MASA), placée sous le thème « Jeunesse, innovation et entrepreneuriat ». Co-présidée par le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Adama Bictogo, et la Présidente du Sénat, Madame Kandia Camara, cette édition s'est imposée comme un événement phare de la scène artistique africaine.

Officiellement inauguré par le Premier ministre, ministre des Sports et du Cadre de Vie, Monsieur Beugré Mambé, le MASA 2024 a débuté en beauté avec des prestations artistiques de groupes ivoiriens et du continent, offrant un aperçu de la diversité culturelle africaine.

Dans son discours, la ministre de la Culture et de la Francophonie, Mme Françoise Remarck, a exprimé sa gratitude aux présidents des

institutions pour leur implication. Elle a souligné l'importance de leur engagement pour le développement des communes de Yopougon et Abobo, ainsi que pour la promotion des arts et de la culture. « Je tiens à remercier chaleureusement Monsieur Adama Bictogo et Madame Kandia K. Camara pour leur disponibilité et leur dévouement à la cause culturelle », a-t-elle affirmé.

L'événement a rassemblé de nombreuses personnalités nationales et internationales, qui ont salué la



Côte d'Ivoire pour son rôle de leader dans la promotion des arts en Afrique. Avec le Rwanda comme pays invité d'honneur et la Corée en tant qu'invité spécial, le MASA 2024 a attiré des visiteurs venus de 59 pays.

Durant sept jours, 300 spectacles ont été proposés par 129 groupes artistiques, réunissant plus de 1000 artistes dans des disciplines variées telles que le théâtre, la danse, la musique, le slam, le cirque et les marionnettes. Les spectacles ont eu lieu sur sept sites majeurs, dont le Palais de la Culture Bernard B. Dadié, l'Espace Ficgayo de Yopougon, l'Institut Français, l'Institut Goethe, l'Espace Yelam's, le stade d'Abobo et la place Inchallah de Koumassi, illustrant ainsi la vitalité et la diversité culturelle de l'Afrique.

Cet événement a une fois de plus renforcé la place du MASA comme plateforme incontournable de la création artistique africaine sur la scène internationale ■



## Promotion du mérite scolaire

### Les meilleurs élèves du lycée Alassane Ouattara de Grand-Bassam célébrés

Le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Adama Bictogo, a honoré de sa présence la 2e édition du Prix d'Excellence et du Mérite du Lycée d'Excellence Alassane Ouattara de Grand-Bassam, dont il était le parrain, le lundi 13 mai 2024. Cet événement a pour objectif de valoriser le travail des élèves les plus méritants, tout en promouvant une saine compétition au sein de cet établissement prestigieux. Cette année, 42 élèves ont été récompensés. Les six premiers de chaque niveau, de la 6e à la Terminale, ont vu leurs efforts reconnus, avec des moyennes allant de 16 à plus de 18/20. Trois autres élèves se sont distingués, dont deux brillants en anglais, ainsi qu'Akpesse Kylian, lauréat du prix d'encouragement, pour sa progression notable après un début d'année scolaire difficile.

Dans son discours, Adama Bictogo a salué les efforts conjoints des encadreurs et des parents, soulignant leur rôle clé dans la réussite des élèves. Il a félicité les lauréats pour leurs brillants

résultats, les encourageant à continuer sur cette voie de persévérance et de détermination. « Le courage et l'audace sont les clés de la réussite », a-t-il rappelé, tout en exhortant les élèves à s'inspirer des leaders qui contribuent au développement de la nation.

Il a également insisté sur l'importance de la solidarité et du partage des savoirs avec leurs concitoyens. « La construction de notre pays, sous la conduite éclairée du Président Alassane Ouattara, repose sur la transmission des connaissances entre générations », a-t-il conclu, invitant les lauréats à une rencontre au Palais de l'Assemblée nationale le lendemain. Madame Chérif Diabaté Fatoumata, proviseur de l'établissement, a souligné les performances remarquables du Lycée depuis sa création. Elle a rappelé les exploits de 2022, notamment lors de la première participation de l'école aux examens à grand tirage, où plusieurs distinctions avaient été remportées, dont celles des meilleurs bacheliers, de la Miss Mathéma-

tiques Terminale et du meilleur encadrement. Le Lycée avait également décroché deux médailles d'or au Prix Félix Houphouët-Boigny de Mathématiques et affiché un taux de réussite exceptionnel de 99,99 % au BAC. « Notre ambition est de réitérer ces performances cette année », a confié le proviseur avec détermination.

Le Président Adama Bictogo a été accueilli chaleureusement par les autorités administratives et coutumières de Grand-Bassam, marquant ainsi l'importance de l'événement pour la communauté locale ■





## Obsèques d'Henri Konan Bédié

# L'Assemblée nationale rend ses hommages à un digne devancier

Voici les mots chargés d'émotion que le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Adama Bictogo, a prononcé, le vendredi 24 mai 2024, lors de la cérémonie d'hommage des députés de la Nation à feu le Président Henri Konan Bédié, ancien Président de la République, ancien Président de l'Assemblée nationale.

C'est dans une ambiance faite de tristesse et de désolation que la Représentation nationale a revêtu ses vêtements de deuil. La marée noire dans la salle des Pas perdus et les visages fermés des députés assis derrière leur Président témoignaient de la solennité de la circonstance.

Quelques minutes auparavant, dehors, au bas du parvis du palais de l'Assemblée nationale jouxtant le stade Félix Houphouët Boigny, le corbillard transportant la dépouille de l'ancien Président est accueilli et escorté par un collège de Vice-présidents. Au son de « l'Harmonie du District Autonome d'Abidjan », Henri

Konan Bédié a fait son entrée pour revisiter, la toute dernière fois, le lieu où, 13 années durant, il avait tenu la casquette de député de la nation et de président pour ensuite accéder, le 7 décembre 1993, à la magistrature suprême de la Côte d'Ivoire.

Dans leur témoignage, après que l'ensemble des élus se fu recueilli sur la dépouille, les Groupes parlementaires se succédant au pupitre n'ont pas tari d'éloges à l'endroit de l'illustre disparu. Ils ont relevé ses qualités d'homme de paix et de dialogue, d'homme d'Etat qui a prôné toute sa

vie, l'unité nationale.

De son oraison funèbre, l'on retient qu'au-delà de ses qualités intellectuelles, politiques et culturelles exemplaires, Henri Konan Bédié fut un homme au grand cœur, un père et un formateur patient. Puis est venue l'heure de l'adieu. Devant, le cercueil drapé aux couleurs nationales est suivi par l'épouse, les enfants, les membres de la famille et les premières autorités de l'Assemblée nationale. Terrible, la réalité du destin collectif ! L'émotion était forte car celui qui disparaît ainsi, après presque neuf décennies de vie, avait joué, jusqu'à son dernier jour, un rôle de premier rang dans le jeu politique national.

Le « **Sphinx de Daoukro** » a tiré sa révérence. Il laisse une famille et une Nation marquées à jamais par le souvenir d'un homme dévoué à sa patrie ■



**Adieu Henri Konan Bédié !  
Adieu Monsieur le Président !  
Adieu Nanan !**



Présentation de l'œuvre d'hommage à Alassane Ouattara

## Adama Bictogo aux côtés de l'auteur, Prof. Henriette Dagri Diabaté

Le Président de l'Assemblée nationale, M. Adama Bictogo, accompagné d'une délégation de députés, a honoré de sa présence, le jeudi 20 juin 2024, la cérémonie de présentation officielle du livre *Alassane Ouattara, 50 ans de compagnonnage*, écrit par le Professeur Henriette Dagri Diabaté, Grande Chancelière Honoraire de Côte d'Ivoire. Cet événement littéraire, qui s'est tenu en fin de journée, a réuni le couple présidentiel, plusieurs présidents d'institutions, des membres du gouvernement, des ambassadeurs, ainsi que des figures éminentes de la culture ivoirienne et internationale.

**« J'ai pris la plume pour partager ce que je sais de l'homme et de son combat »**

L'auteur, célèbre pour son ouvrage *La marche des femmes sur Grand-Bassam*, a expliqué que ce livre de 190 pages est né de sa volonté de témoigner de son parcours aux côtés du Président Alassane Ouattara. « J'ai pris la plume pour partager ce que je sais de l'homme et de son combat », a-t-elle déclaré. Dans cet hommage, elle retrace 50 ans de compagnonnage avec l'homme d'État, décrivant sa vision d'un « Ivoirien nouveau » : un citoyen dévoué à la recherche de l'excellence, au développement de son pays, et à la lutte contre la médiocrité.

Mme Henriette Dagri Diabaté a exprimé sa gratitude au Président Ouattara pour sa confiance et pour la richesse de ce cheminement, tout en affirmant n'avoir jamais regretté de l'avoir soutenu dans ses engagements. Les témoignages de la Première Dame, Dominique Ouattara, et de la Présidente du Sénat, Kandia Camara, ont souligné le rôle prépondérant de l'auteur

dans la promotion de la paix et de la démocratie, tant en Côte d'Ivoire qu'à l'international. Elles ont également rappelé son parcours exceptionnel, évoquant des souvenirs marquants de sa vie politique et intellectuelle.

La cérémonie s'est achevée par une séance de dédicaces animée par le Professeur Henriette Dagri Diabaté, suivie d'un cocktail convivial qui a permis au public d'échanger autour de cette œuvre dédiée à l'un des hommes politiques les plus influents de la Côte d'Ivoire.





## Investissement d'impact en Afrique

### Adama Bictogo prône une approche « coordonnée » entre les pouvoirs

Le Président de l'Assemblée nationale, M. Adama Bictogo, a présidé une conférence internationale sur l'investissement d'impact en Afrique, organisée dans un grand hôtel d'Abidjan, le jeudi 20 juin 2024. Cette table ronde, placée sous le thème « Le paysage africain de l'investissement d'impact », a été initiée par la Chaire Investissement d'Impact de la Fondation pour les Etudes et Recherches sur le Développement international (FERDI), en partenariat avec l'Université internationale de Côte d'Ivoire (UICI). L'événement a réuni les principaux acteurs de l'écosystème de l'investissement d'impact en Afrique.

Dans son intervention, M. Bictogo a défini l'investissement d'impact comme « un investissement réalisé avec l'intention de générer un impact social ou environnemental positif tout en obtenant un retour financier ». Face aux défis spécifiques de l'Afrique subsaharienne dans ce domaine, il a appelé à une approche

« coordonnée » entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire pour créer un environnement propice à l'investissement d'impact.

En prenant l'exemple de la Côte d'Ivoire, M. Bictogo a souligné que la redistribution équitable des fruits de la croissance et les programmes ciblés en faveur des populations vulnérables ont permis d'enregistrer des résultats significatifs en matière d'investissement à impact. Toutefois, il a mis en avant le besoin urgent de combler le déficit de formation du capital humain en Afrique, soulignant l'importance de l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail. « L'Afrique subsaharienne doit impérativement renforcer la formation professionnelle », a-t-il insisté, s'appuyant sur son expérience d'ancien chef d'entreprise.

Cette conférence, d'une journée, a permis aux chercheurs et aux professionnels d'échanger sur les mécanismes à mettre en place pour structurer et développer

l'investissement d'impact dans les pays d'Afrique francophone. Des personnalités telles que Nanan Amon Tanoé, Président de la Chambre nationale des Rois et Chefs traditionnels, Ahoua N'Doli Théophile, Inspecteur Général d'Etat, et le ministre du Commerce, Souleymane Diarrassouba, étaient également présentes à cet événement d'envergure.







# Gros plan





Coupe d'Afrique des Nations 2023

## L'engagement indéfectible de l'Assemblée nationale jusqu'à la victoire des Éléphants de Côte d'Ivoire.



Marche citoyenne des députés pour soutenir les Éléphants



Les députés Jean Louis Billon (à gauche) et Youté au stade Houphouët-Boigny

Marche sportive Citoyenne de soutien aux Éléphants de Côte d'Ivoire, visites d'encouragement aux joueurs de l'équipe nationale, dons au Comité national de Soutien aux Éléphants (CNSE) ainsi qu'au Comité d'Organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (COCAN), ... Depuis le début de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2023, et même bien avant, l'Assemblée nationale, avec à sa tête le Président Adama Bictogo, s'est engagée pour un soutien indéfectible aux Éléphants de Côte d'Ivoire.

Elle a pris son bâton de pèlerin et, avec l'ensemble des députés, comme un seul homme, a accompagné les Éléphants jusqu'à la victoire.



Les 13, 18 et 22 janvier 2024 au stade Olympique Alassane Ouattara d'Ebimpé, le 29 janvier au stade Charles Konan Banny de Yamoussoukro, le 3 février au stade de la Paix de Bouaké, le 7 février au stade Olympique Alassane Ouattara

d'Ebimpé, et enfin le 11 février, toujours au stade Olympique Alassane Ouattara d'Ebimpé, où les joueurs de l'équipe nationale de Côte-d'Ivoire remportent le graal, l'Assemblée nationale était présente. Du match d'ouverture jusqu'à la

grande finale, en passant par toutes les émotions, les députés ont vibré, avec la population ivoirienne, au rythme du ballon rond, mais également savouré le goût de cette victoire, au soir du dimanche 11 février, au stade Félix Houphouët Boigny du Plateau.



Pour sa part, Adama Bictogo n'a sans relâche cessé d'appeler l'ensemble des Ivoiriens au rassemblement et à la mobilisation derrière les Éléphants, pour une victoire non seulement de la Côte d'Ivoire, mais de toute l'Afrique. Aussi a-t-il rendu

un vibrant hommage au Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, pour la parfaite organisation de cette fête du football continental. « J'adresse ma gratitude et mes félicitations au Président de la République. Il a

annoncé que cette CAN allait être la CAN de l'hospitalité, et l'organisation l'a démontré. Les Ivoiriens ont montré qu'ils avaient l'âme de l'hospitalité », a-t-il indiqué ■

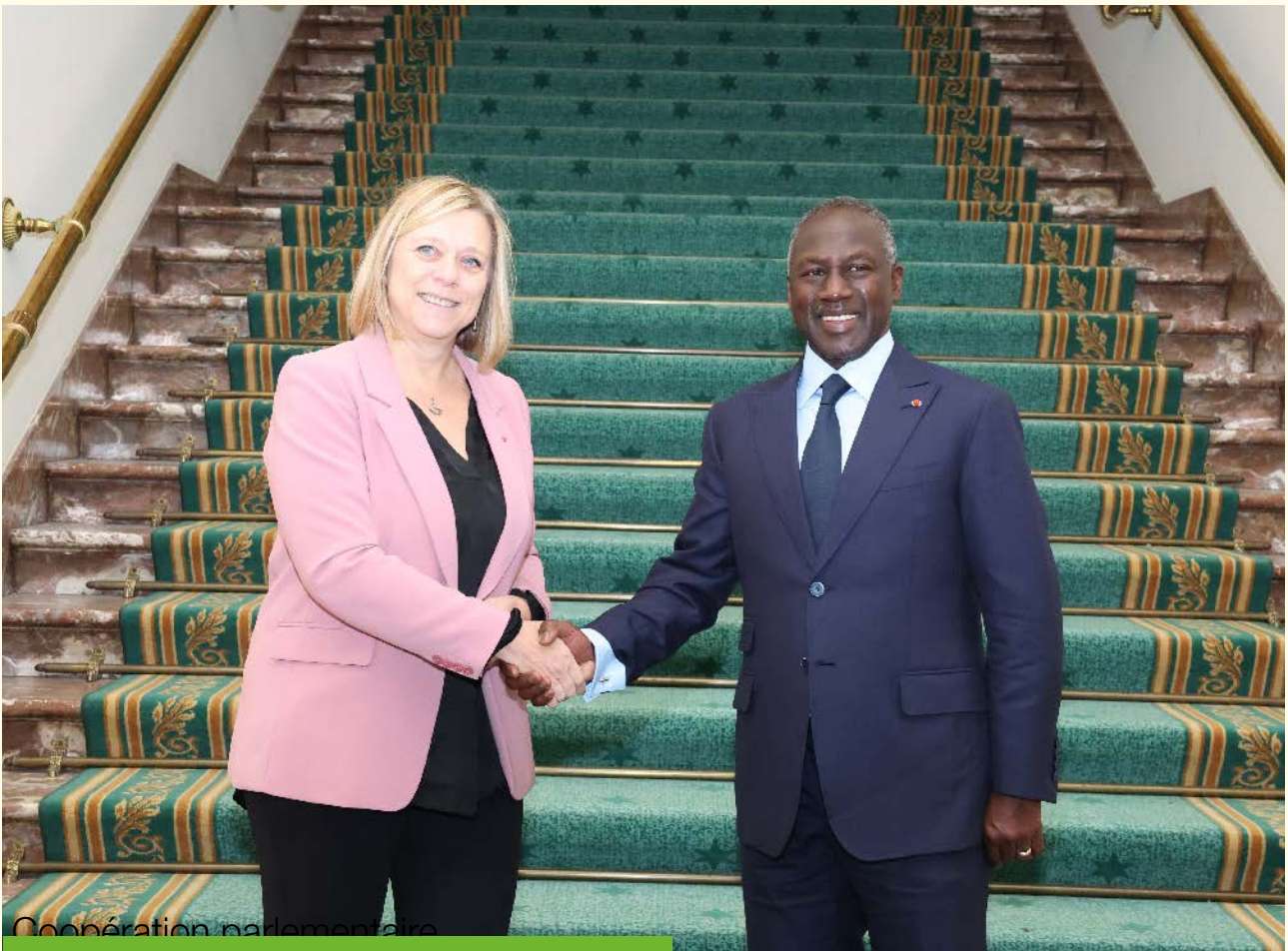






# Diplomatie parlementaire





## Coopération parlementaire Côte d'Ivoire-Belgique

### Adama Bictogo et Éliane Tillieux échangent au Palais de la Nation à Bruxelles

**E**n visite de travail et d'amitié à Bruxelles, le président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, M. Adama Bictogo, a entamé une série de rencontres importantes dès le jeudi 25 janvier 2024. La première de ces rencontres l'a conduit au Palais de la Nation, siége

de la Chambre des Représentants de Belgique, où il s'est entretenu avec son homologue belge, Mme Éliane Tillieux.

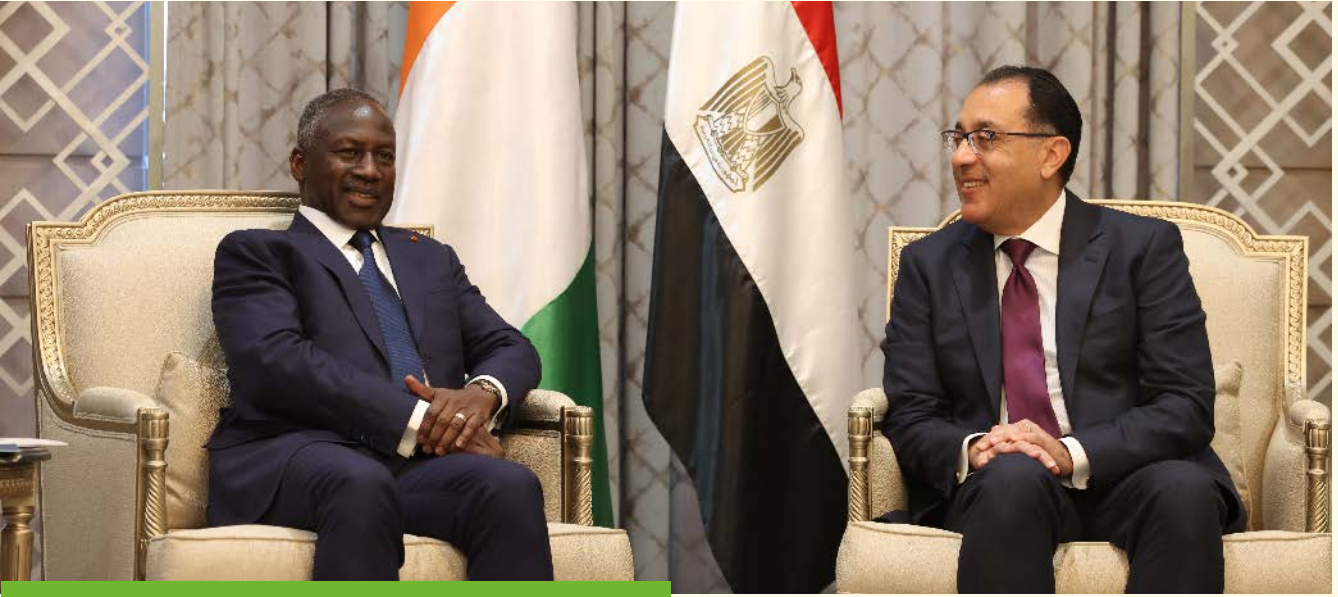
Les discussions ont porté sur le renforcement des relations diplomatiques entre la Belgique et la Côte d'Ivoire, ainsi que sur l'impact des conflits mondiaux sur le plan socio-économique. M. Bictogo a exprimé son admiration pour le rôle de Mme Tillieux à la présidence du Conseil de l'Union Européenne et l'a cordialement invitée à Abidjan pour une visite d'amitié et de travail. Avant cet entretien, M. Bictogo a signé le livre d'or de l'institution belge, marquant ainsi un moment solennel de cette visite. Il était accompagné d'une



délégation composée de députés et de fonctionnaires ivoiriens. Sa mission à Bruxelles, qui s'est poursuivie jusqu'au 27 janvier, a également inclus d'autres rencontres avec des personnalités parlementaires belges et françaises ■

H. ADOU





Renforcement de la coopération des parlements ivoirien et égyptien

## Députés ivoiriens et égyptiens redynamisent leurs relations au Caire

**Au deuxième jour de sa visite officielle d'amitié et de travail en Égypte, le Président de l'Assemblée nationale s'est entretenu avec le Président de la Chambre des Représentants, Dr. Hanafy Ali Gebaly, puis celui du Sénat, Abdel-Wahab Abdel-Razek.**

Adama Bictogo, Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, a placé au cœur de sa visite en Égypte la volonté de dynamiser la coopération parlementaire et de consolider les relations bilatérales entre les deux pays. Accompagné d'une délégation plurielle de députés ivoiriens, lundi 19 février 2024, il a affirmé son engagement à renforcer les liens entre l'Assemblée nationale ivoirienne et le Parlement égyptien, tout en explorant les défis auxquels l'Égypte est confrontée, notamment dans le cadre de son projet de décentralisation.

Les discussions ont également abordé des sujets cruciaux tels que la coopération économique, éducative et militaire, la situation à Gaza, ainsi que le rôle clé de l'Égypte dans les efforts de résolution de ce conflit. D'autres thématiques d'actualité, comme la victoire de la Côte d'Ivoire à la Coupe d'Afrique des Nations 2023, la situation des jeunes et la promotion des droits des femmes, ont également été soulevées.

En sa qualité de Président du Comité exécutif de l'Union parlementaire afri-

caine (UPA), M. Bictogo a proposé à son homologue égyptien d'accueillir la prochaine réunion de cet organe au Caire, en avril ou mai 2024. Il a également rappelé la tenue prochaine en Côte d'Ivoire de la 18ème Conférence de l'Union des parlementaires des États membres de l'Organisation de la Coopération islamique (UPCI), prévue du 2 au 5 mars 2024, qui abordera les questions liées au changement climatique.

**« ...Améliorer le climat des affaires, tout en soulignant les opportunités dans les secteurs... »**

La délégation ivoirienne a ensuite eu un échange approfondi avec le Président du Sénat égyptien, Abdel-Wahab Abdel-Razek, portant sur les défis économiques et sociaux que traverse la Côte d'Ivoire. Pour encourager les investissements égyptiens, Adama Bictogo a

mis en lumière les réformes entreprises pour améliorer le climat des affaires, tout en soulignant les opportunités dans les secteurs des infrastructures, de l'irrigation agricole, de la santé, de l'énergie et des transports.

La délégation ivoirienne comptait des députés de diverses sensibilités politiques, parmi lesquels Kakou Guikahué Maurice, Vice-président de l'Assemblée nationale (PDCI-RDA), Oulaye Hubert, Président du groupe parlementaire PPA-CI, Famoussa Coulibaly, Conseiller spécial du Président de l'Assemblée nationale (RHDP), Merhy Samy, Président du groupe d'Amitié Côte d'Ivoire-Égypte (RHDP), et Fofana Salimata Méité, membre du groupe parlementaire RHDP. ■





Coopération parlementaire Côte d'Ivoire-Cap-Vert

## Adama Bictogo prône des actions communes au Parlement capverdien

Le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, Adama Bictogo, a été reçu en audience par Son Excellence Dr José Maria Pereira Neves, Président de la République du Cap-Vert, au palais présidentiel. Cet échange cordial et constructif s'inscrivait dans le cadre de la visite officielle de M. Bictogo au Cap-Vert, marquée par des rencontres de haut niveau.

Préalablement, Adama Bictogo s'est adressé en session solennelle aux députés du Parlement capverdien. Dans

un discours inspirant, il a mis l'accent sur la nécessité pour les deux parlements de collaborer face aux défis communs tels que le changement climatique, la crise sécuritaire, et le renforcement des institutions démocratiques.

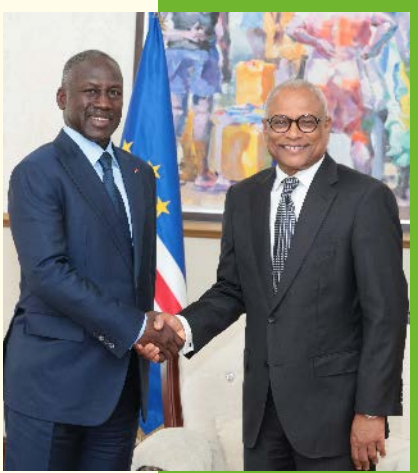
Sur la question du dérèglement climatique, M. Bictogo a appelé à des actions concertées et à des législations ambitieuses en matière environnementale. Il a souligné que, bien que l'Afrique soit responsable de faibles émissions de gaz à effet de serre, elle en subit les conséquences les plus graves. Il a plaidé pour que le continent soit placé au centre des financements climatiques mondiaux, tout en encourageant la transition énergétique vers des sources renouvelables pour garantir la sécurité énergétique.

Face aux crises sécuritaires croissantes, il a insisté sur l'importance d'une collaboration régionale pour assurer la sécurité des frontières et la stabilité démocratique. Adama Bictogo a également proposé que le Parlement de la CEDEAO prenne l'initiative de former une délégation de haut niveau pour rencontrer les Présidents de transition des pays concernés par

des bouleversements constitutionnels. Il a souligné que les députés de la CEDEAO doivent être les relais de la vision des Chefs d'État pour une véritable CEDEAO des peuples.

Le Président de l'Assemblée nationale a également évoqué les réussites économiques de la Côte d'Ivoire sous la direction du Président Alassane Ouattara, notamment la croissance économique soutenue et les avancées en matière d'infrastructures dans les secteurs des transports, de l'énergie et des télécommunications. Il a exprimé le souhait de renforcer les relations entre la Côte d'Ivoire et le Cap-Vert dans des domaines variés, incluant les technologies, les services publics, le tourisme et les transports.

Une réunion entre les délégations parlementaires des deux pays s'est conclue par la signature d'un mémorandum d'entente entre l'Assemblée nationale du Cap-Vert et celle de Côte d'Ivoire, consolidant ainsi la coopération parlementaire. La délégation ivoirienne comprenait M. Ouegnin Georges Armand, Vice-président de l'Assemblée nationale, ainsi que les députés Traore Maimouna, Anoblé Felix, et Kouakou Dapa Marcellin ■





## Assemblée parlementaire de la Francophonie

### Un groupe de haut niveau proposé pour résoudre les crises dans l'espace francophone.

Lors de la réunion du Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) au Canada, Le 5 juillet 2024, une proposition importante a été faite. Un groupe de haut niveau, composé des Présidents des parlements de l'APF, sera mis en place pour mener des actions de bons offices dans les pays en crise au sein de l'espace francophone, tels que le Mali, le Burkina Faso, le Niger et la Guinée. Cette initiative vise à contribuer à la résolution des crises politiques et sociales qui touchent ces nations.

Cette proposition, accueillie favorablement par l'ensemble des Présidents d'Assemblées nationales présents, a été inscrite dans le relevé de décision de la réunion pour garantir sa mise en œuvre. Cet engagement souligne la volonté des dirigeants parlementaires francophones d'agir concrètement pour la paix et la stabilité dans les pays touchés par des troubles.

En marge de la réunion, des entretiens bilatéraux ont eu lieu entre les participants, notamment avec S.E.M. Hila-

riou Etong Ndzong, premier Vice-président de l'Assemblée nationale du Cameroun et futur président de l'APF, ainsi qu'avec les Présidents des Assemblées nationales du Bénin et du Sénégal.

Le 7 juillet, des rencontres étaient prévues avec des personnalités politiques canadiennes de premier plan, dont Mme Raymonde Gagné, Présidente du Sénat du Canada, et M. Greg Fergus, Président de la Chambre des Communes. D'autres échanges im-

portants ont eu lieu avec Mme Nathalie Roy, Présidente de l'Assemblée nationale du Québec.

Avant la cérémonie d'ouverture de la 49e session de l'APF, le 8 juillet, de nombreux autres entretiens bilatéraux ont eu lieu, notamment avec les présidents des Assemblées nationales de la République Démocratique du Congo, de la Mauritanie, de Djibouti, de l'Angola, du Gabon et du Cap-Vert, renforçant ainsi les liens de coopération entre ces pays ■





## Assemblée parlementaire de la Francophonie

### La Côte d'Ivoire à l'honneur à l'ouverture de la 49<sup>e</sup> session au Canada

Le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, Adama Bictogo, a achevé sa visite officielle au Canada en participant à la cérémonie solennelle d'ouverture de la 49<sup>e</sup> session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF). Cette cérémonie, présidée par M. Francis Drouin, député canadien et Président de l'APF, a été marquée par un esprit d'unité et de coopération autour des valeurs de la Francophonie et de la diplomatie parlementaire.

L'événement a réuni de nombreuses délégations des pays francophones, témoignant d'un engagement commun en faveur des défis globaux actuels. La séance plénière qui a suivi a mis en lumière l'importance croissante de l'intelligence artificielle, un sujet stratégique pour les États membres de l'APF. Les discussions ont été fructueuses, débouchant sur l'élaboration d'un plan d'action destiné à favoriser l'utilisation de cette technologie au

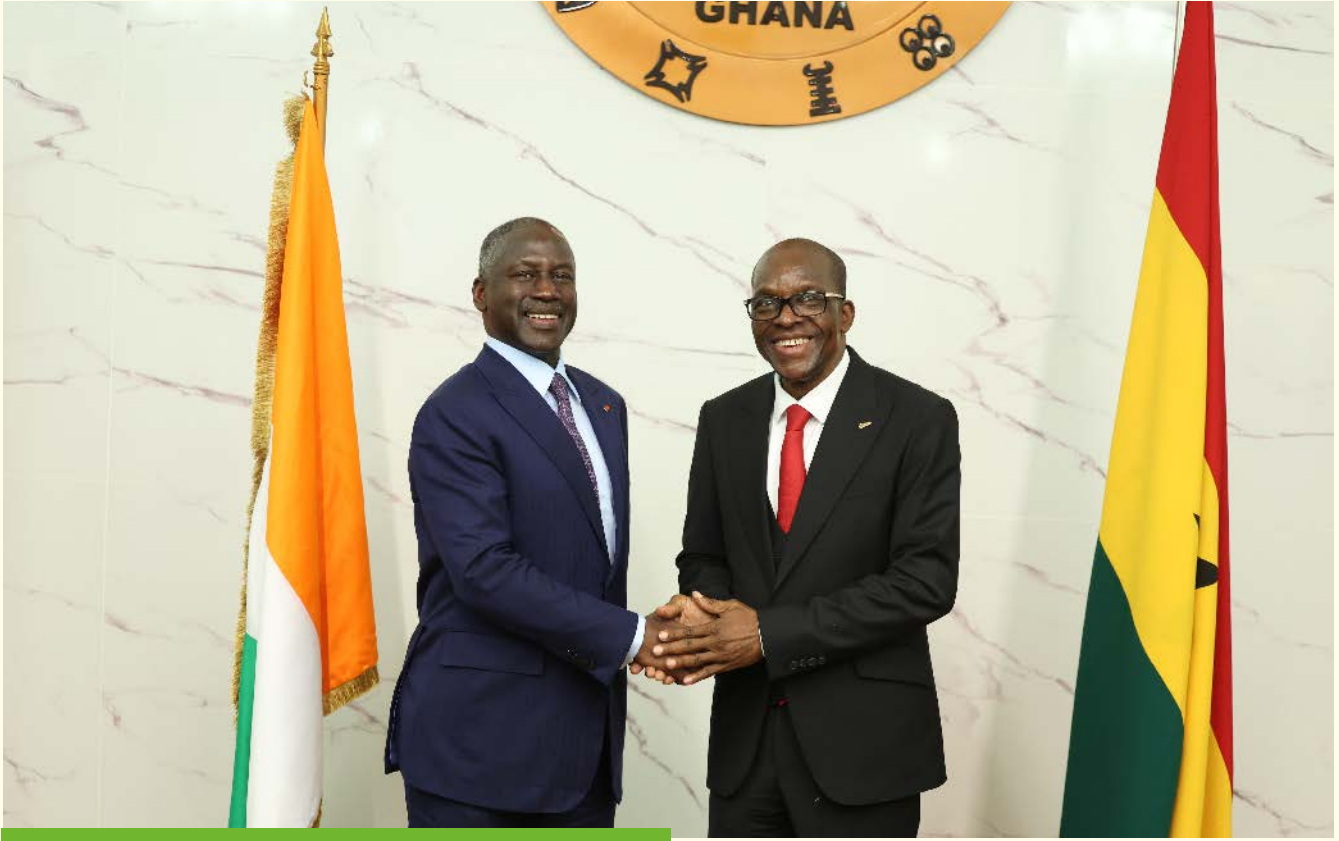
sein des parlements.

Adama Bictogo, dans son discours, a réaffirmé l'importance de la participation active de la Côte d'Ivoire sur la scène internationale : « Cette forte représentation de la Côte d'Ivoire s'inscrit dans la dynamique du leadership du Président Alassane Ouattara, qui a permis à notre pays de se hisser au plus haut niveau dans le concert des nations. »

Le Président de l'Assemblée nationale ivoirienne a également profité de son séjour pour tenir des rencontres bilatérales avec des personnalités de premier plan. Parmi elles, Hilarion Etong Ndzong, premier Vice-président de l'Assemblée nationale du Cameroun, ainsi que les présidents des Assemblées nationales du Bénin et du Sénégal. Des discussions constructives ont également eu lieu avec Mme Raymonde Gagné, présidente du Sénat du Canada, M. Greg Fergus, président de la Chambre des communes du Ca-

nada, et Mme Nathalie Roy, présidente de l'Assemblée nationale du Québec. Ces échanges ont permis de renforcer les liens parlementaires et de jeter les bases d'une coopération plus étroite entre les institutions législatives des différents pays participants ■





## Renforcement de la coopération parlementaire Côte d'Ivoire-Ghana

### Discussions stratégiques entre Bictogo, Akufo-Addo et le Président du Parlement ghanéen

Le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, Adama Bictogo, a entamé une visite d'amitié et de travail à Accra, au Ghana, sur invitation de son homologue Alban Sumana Kingsford Bagbin, Président du Parlement ghanéen. Arrivé dans la soirée du mardi 23 juillet 2024, il a aussitôt été reçu en audience par le Président de la République du Ghana, Nana Akufo-Addo, au Palais présidentiel.

Lors de cette rencontre, les échanges ont porté sur l'état des relations bilatérales entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, des pays liés par des relations fraternelles et une coopération dynamique. Adama Bictogo a souligné l'importance de l'excellence des relations entre les présidents Alassane Ouattara et Nana Akufo-Addo, qui ont permis de renforcer les liens politiques et économiques entre les deux nations. Cette solide entente ouvre de nouvelles perspectives pour la collaboration entre les parlements

des deux pays.

Le lendemain, mercredi 24 juillet 2024, Adama Bictogo a été accueilli avec les honneurs militaires au Parlement ghanéen, où il a eu un entretien constructif avec son homologue, Alban Sumana Kingsford Bagbin. Au cours de cette rencontre, les deux dirigeants parlementaires ont discuté des défis actuels auxquels sont confrontées leurs institutions respectives, notamment les crises sociopolitiques et économiques qui secouent la sous-région ouest-africaine. Ils ont exploré de nouvelles pistes pour un échange renforcé d'expériences et des solutions conjointes face à ces enjeux.

La mission du Président Adama Bictogo s'est achevée par une audience avec des cadres ivoiriens résidant à Accra, renforçant ainsi les liens avec la diaspora ivoirienne. Il était accompagné d'une délégation de cinq députés, témoignant de la volonté de la Côte d'Ivoire de consolider ses relations avec le Ghana, en prolongeant l'élan

de la visite du Président du Parlement ghanéen à Abidjan, en juin 2024. Cette rencontre marque un nouveau jalon dans la coopération entre les deux nations, avec un accent mis sur le rôle stratégique des parlements dans la gestion des crises sous-régionales ■



## Renforcement des relations diplomatiques

### L'Ambassadeur du Qatar échange avec le Président de l'Assemblée nationale

Le 4 janvier 2024, Son Excellence Moubarak Bin Hussein Mohammed Al Saeedan Al Marri, Ambassadeur de l'État du Qatar en Côte d'Ivoire, a été reçu en audience par le Président de l'Assemblée nationale, Adama Bictogo, au palais de l'institution. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des échanges diplomatiques entre les deux pays, faisant suite à la récente présentation des lettres de créance de l'Ambassadeur au Président ivoirien, Alassane Ouattara.

Au cours de cette audience, le diplomate qatari a réitéré son engagement à renforcer les relations bilatérales entre le Qatar et la Côte d'Ivoire. Il a exprimé sa volonté de travailler étroitement avec les autorités ivoiriennes pour développer des partenariats stratégiques dans divers secteurs.

Le Vice-Président de l'Assemblée nationale, M. Diawara Mamadou, était également présent à cette rencontre, aux côtés du Président Bictogo, soulignant l'importance accordée par l'Assemblée nationale à ces échanges diplomatiques. Cette rencontre marque une nouvelle étape dans la coopération entre les deux pays, ouvrant la voie à des collaborations futures ■



### L'Ambassadeur d'Égypte reçu par Adama Bictogo

Le Président de l'Assemblée nationale ivoirienne, Adama Bictogo, a accordé, le 4 janvier 2024, une audience à S.E.M. Sherif Magdy Rashad SEIF, Ambassadeur d'Égypte en Côte d'Ivoire, au siège de l'institution parlementaire. Lors de cet échange, les deux personnalités ont discuté de divers sujets relatifs à la coopération bilatérale entre la Côte d'Ivoire et l'Égypte, en vue de renforcer les relations entre leurs pays.

Le diplomate égyptien a annoncé une prochaine visite officielle du Président Adama Bictogo en Égypte, destinée à approfondir les liens parlementaires entre les deux nations. En outre, ils ont évoqué la création d'un groupe d'amitié parlementaire pour consolider cette coopération.

S.E.M. Sherif Magdy Rashad SEIF s'est également félicité de la position du Président Bictogo, qui a récemment lancé un appel en faveur d'un cessez-le-feu entre Israéliens et Palestiniens, saluant son engagement en faveur de la paix et de la diplomatie ■



## Adama Bictogo reçoit l'Ambassadrice du Royaume de Belgique

Le jeudi 4 janvier 2024, le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, Adama Bictogo, a accordé une audience à Son Excellence Madame Carole Van EYLL, Ambassadrice du Royaume de Belgique en Côte d'Ivoire. Cette rencontre a été l'occasion de discuter du renforcement de la coopération bilatérale entre les deux pays dans plusieurs domaines clés.

Après avoir présenté ses lettres de créance au Président Alassane Ouattara en octobre 2023, l'Ambassadrice belge a saisi cette occasion pour présenter ses civilités au Président de l'Assemblée nationale. Les échanges ont porté sur les relations bilatérales solides entre la Côte d'Ivoire et la Belgique, que Madame Van EYLL a qualifiées d'excellentes, notamment sur les plans économique, politique et parlementaire.

En ce qui concerne la diplomatie parlementaire, l'Ambassadrice a salué la mise en place de groupes d'amitié interparlementaires sous l'impulsion d'Adama Bictogo, y compris celui avec la Belgique, estimant qu'ils « renforcent les liens interpersonnels entre les parlements des deux nations ».

La Belgique, partenaire diplomatique de la Côte d'Ivoire depuis 1961, se positionne comme son quatrième partenaire commercial en Europe, après les Pays-Bas, la Suisse et la France ■

## Adama Bictogo et l'Ambassadeur des Émirats Arabes Unis en phase

Le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, Adama Bictogo, a accordé une audience à Son Excellence Monsieur Ali Youssef Al Nuiami, Ambassadeur des Émirats Arabes Unis en Côte d'Ivoire, le jeudi 4 janvier 2024. Cette rencontre a permis de faire le point sur l'état des relations entre les deux pays et d'examiner les perspectives de coopération future.

À l'issue de l'audience, l'Ambassadeur Al Nuiami a exprimé sa satisfaction quant à l'échange qu'il a eu avec le Président Bictogo. « Ce fut une rencontre très enrichissante, au cours de laquelle nous avons passé en revue l'état des relations bilatérales, notamment celles entre nos parlements », a-t-il déclaré aux médias.

Les discussions ont également porté sur les préparatifs de la 50e réunion du Comité Exécutif et de la 18e Conférence de l'Union Parlementaire des États membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI-UPCI), prévues en Côte d'Ivoire en mars 2024. L'Ambassadeur a souhaité plein



succès à la Côte d'Ivoire dans l'organisation de cet événement majeur. Cette audience s'inscrit dans la volonté des deux pays de renforcer leurs relations et de promouvoir une coopération accrue sur divers fronts ■

## Visite de courtoisie

### Le Président du Sénat nigérian, Godswill Akpabio, en consultation à Abidjan

Le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, Adama Bictogo, a accueilli en visite de courtoisie, le vendredi 2 février 2024, le Président du Sénat du Nigeria, Godswill Akpabio, au siège de l'Institution à Abidjan. Cette visite s'inscrit dans le cadre d'une mission de diplomatie sportive, le Président Akpabio étant à la tête d'une importante délégation de sénateurs et de députés nigériens venus assister au quart de finale de la 34e édition de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2023, opposant le Nigeria à l'Angola.

Accueillant chaleureusement ses hôtes, le Président Bictogo a exprimé son Akwaba, et a salué la visite du Président Akpabio comme un témoignage de l'excellence des relations entre la Côte d'Ivoire et le Nigéria. « Cette visite illustre non seulement les relations fraternelles entre nos deux peuples, mais aussi la solide coopération entre nos deux institutions parlementaires », a-t-il souligné.

De son côté, le Président Godswill Akpabio a exprimé son admiration pour le travail accompli par le Président Bictogo à la tête de l'Assemblée nationale ivoirienne. Il a salué l'offensive de la diplomatie parlementaire régionale initiée par Bictogo, laquelle a significativement amélioré les relations multilatérales dans la région.



Le Président Akpabio a également transmis les félicitations du Président nigérian, Bola Tinubu, au Président ivoirien Alassane Ouattara, pour l'organisation réussie de la CAN 2023 et pour les infrastructures sportives de classe internationale mises en place. Il a souligné que ces infrastructures rehaussent l'image de la Côte d'Ivoire ainsi que celle de l'Afrique sur la scène internationale.

En clôture de la rencontre, le Président Akpabio a exprimé le souhait d'une finale entre la Côte d'Ivoire et le Nigeria pour renforcer l'amitié et la fraternité entre les deux nations. Il a également invité le Président Adama Bictogo à effectuer une visite officielle au Nigeria ■

## Diplomatie Parlementaire

### Adama Bictogo reçoit la présidente du Parlement de la CEDEAO

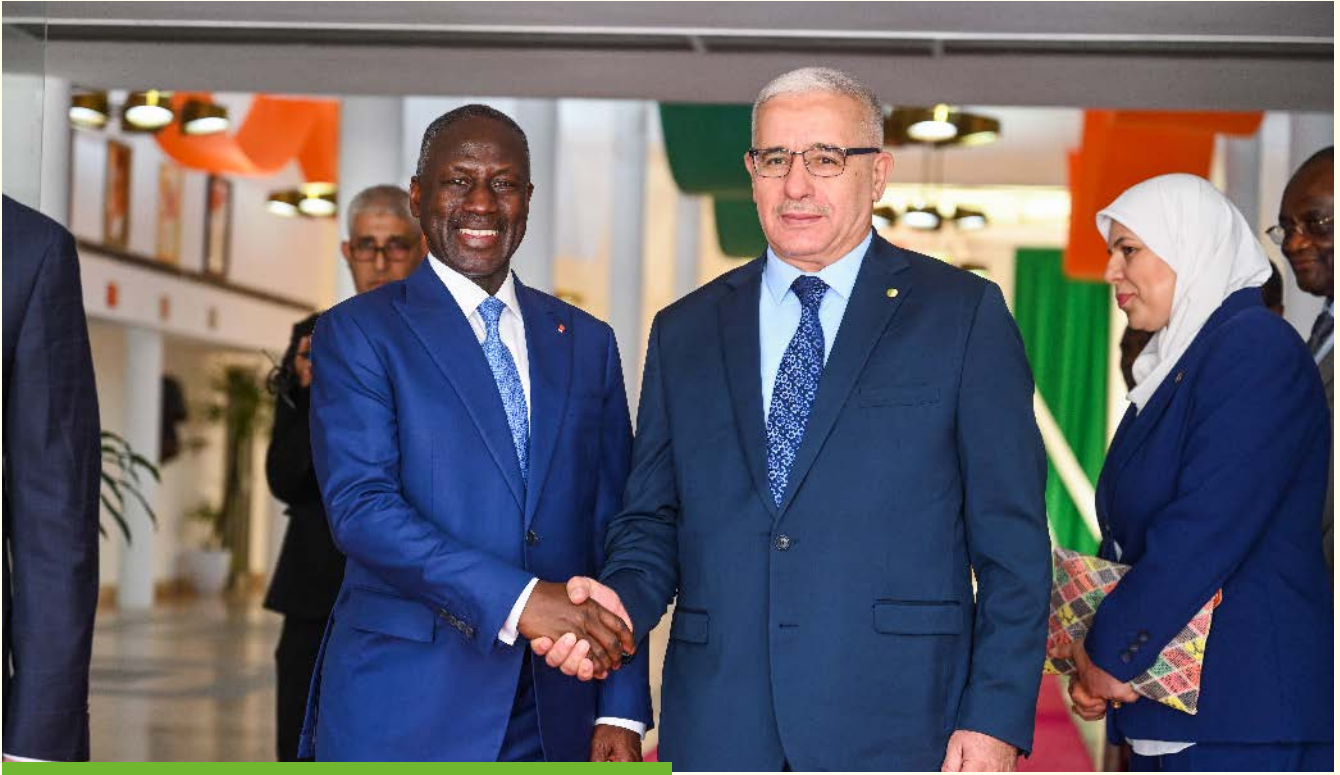
Le Président de l'Assemblée nationale, Adama Bictogo, a accueilli le vendredi 21 juin 2024, Madame Memounatou Ibrahima, Présidente du Parlement de la CEDEAO, au Palais de l'Assemblée nationale à Abidjan.

À l'issue de l'audience, Mme Memounatou Ibrahima a exprimé sa gratitude pour l'accueil chaleureux réservé par les autorités ivoiriennes. Elle a souligné que sa visite s'inscrit dans le cadre d'une courtoisie et d'une participation au lancement des quatre programmes genre de la CEDEAO à Abidjan. Elle a également salué les relations cordiales entre le Togo, son pays d'origine, et la Côte d'Ivoire.

Memounatou Ibrahima a invité le Président Adama Bictogo à assister à l'ouverture de la première session ordinaire 2024 du Parlement de la CEDEAO, prévue à Abuja, Nigeria, le 1er juillet 2024. Cette invitation a été acceptée avec empressement par le Président Bictogo.



Nommée Présidente du Parlement de la CEDEAO le 23 mai 2024 lors de la première session extraordinaire 2024 à Kano, Nigeria, Memounatou Ibrahima est la première femme à occuper ce poste au sein de l'institution sous-régionale. Ancienne troisième Vice-présidente du Parlement de la CEDEAO, elle a aussi été élue plusieurs fois députée dans son pays, le Togo. Elle succède au Sierra-léonais Sidie Mohamed Tunis ■



18<sup>e</sup> Conférence de l'UPCI

## Adama Bictogo reçoit les Présidents de trois Assemblées nationales

**E**n marge de la 18<sup>e</sup> Conférence de l'Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (UPCI-OCI) qui s'est tenue à Abidjan, le Président de l'Assemblée nationale, Adama Bictogo, a accordé le samedi 2 mars 2024 des audiences à trois Présidents d'Institutions parlementaires présents dans la capitale économique ivoirienne pour l'événement.

Le Président Bictogo a d'abord reçu M. Brahim Boughali, Président de l'Assemblée populaire nationale de l'Algérie. M. Boughali a saisi l'occasion pour féliciter les Éléphants ivoiriens pour leur victoire à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2023 et pour saluer l'organisation réussie du tournoi, qui a contribué à valoriser l'image de l'Afrique. Les deux hommes ont également échangé sur le conflit israélo-palestinien et discuté du renforcement des relations bilatérales

entre la Côte d'Ivoire et l'Algérie, soulignant des liens excellents et fraternels depuis 1964.

Le Président Bictogo a ensuite reçu M. Mohamed Ould Meguett, Président de l'Assemblée nationale de la Mauritanie. Arrivé à Abidjan le 29 février 2024, M. Ould Meguett a exprimé sa gratitude pour l'accueil chaleureux réservé à lui-même et à sa délégation. Les discussions ont porté sur le développement, l'environnement, et les conditions de vie des femmes. Il a souhaité que la Conférence apporte des avancées significatives pour résoudre les difficultés communes aux parlements des membres de l'UPCI.

Enfin, M. Adama Bictogo s'est entretenu avec M. Chernor Abass Bundu, Président du Parlement de la Sierra Leone. M. Bundu a souligné l'importance capitale des assises pour discuter des opportunités de développement et d'affaires entre la

Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, et les autres pays participants. Il a également évoqué les crises mondiales en cours et l'importance des discussions prévues lors de la Conférence pour aborder ces défis. Ces rencontres ont permis de renforcer les liens entre les institutions parlementaires des différents pays et de mettre en lumière les sujets d'intérêt commun lors de cette importante réunion régionale ■





OIP - 51<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif de l'UPCI à Abidjan

## Adama Bictogo appelle à promouvoir un islam de tolérance, de paix et d'amour

**En prélude à la 18<sup>e</sup> Conférence de l'Union Parlementaire des Etats Membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (UPCI-OCI), qui s'est tenue les 4 et 5 mars 2024 à Abidjan, la 51<sup>e</sup> réunion du Comité Exécutif de l'UPCI a eu lieu le 2 mars 2024 au Sofitel Hôtel Ivoire Abidjan.**

Lors de la cérémonie d'ouverture, Mohamed Khoureichi Niassa, Secrétaire Général de l'UPCI, a exprimé sa gratitude au Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, Adama Bictogo, pour l'accueil des assises sur les bords de la lagune Ebrié. Il a précisé que cette réunion du Comité Exécutif se pencherait sur des sujets cruciaux liés au monde islamique, notamment les droits des minorités musulmanes, les droits de l'homme, les droits des femmes et de la famille, le changement climatique, et la situation palestinienne, particulièrement urgente.

Dans son discours, le Président Adama Bictogo a exhorté les membres du

Comité Exécutif à une action collective fondée sur les principes de solidarité et d'entraide entre les Etats membres de



l'UPCI. Il a plaidé pour la promotion d'un islam de tolérance, de paix et d'amour, affirmant : « Nous devons plus que jamais faire entendre notre voix, celle de la raison sur la force, pour une société plus harmonieuse et pacifique ».

Avant l'ouverture de la Conférence, les 2 et 3 mars, ont eu lieu 14 réunions préparatoires, incluant celles de l'Association des Secréaires Généraux des Parlements membres, du Comité Permanent de la Palestine, du Comité des Communautés et des Minorités Musulmanes, ainsi que la réunion de Consultation du Groupe arabe. Le Comité Exécutif de l'UPCI est constitué des Groupes Arabe, Asiatique, Africain, et d'une Troïka ■



5<sup>ème</sup> réunion de préparation du Parlement de l'UICI

## Les Secrétaires généraux de l'Union affinent la 18<sup>e</sup> Conférence

**Le 2 mars 2024, en prélude à la 18<sup>e</sup> Conférence de l'Union Parlementaire de la Coopération Islamique (UICI) qui a débuté le 4 mars à Abidjan, l'Association des Secrétaires Généraux des parlements membres a tenu sa 5<sup>e</sup> réunion.**

Lors de l'ouverture de la réunion, Mouhamed Khouraiichi Niass, Secrétaire Général de l'UICI, a souligné l'importance des échanges d'expériences pratiques et scientifiques entre les premiers responsables des administrations parlementaires des pays membres. Il a exprimé le souhait que les résolutions issues de cette réunion incluent un programme d'action visant à promouvoir des échanges fructueux entre les Secrétariats Généraux.

En tant que Secrétaire Général du parlement hôte, Diomandé Sidiki a présenté les salutations du Parlement ivoirien aux participants. Il a souligné le rôle crucial de l'Association dans la gestion parlementaire par le partage

des bonnes pratiques et a plaidé pour la revitalisation du cadre de concertation, essentiel pour résoudre les crises potentielles.

La réunion a permis d'examiner des problématiques importantes pour les institutions parlementaires, mettant l'accent sur le développement du mécanisme de coordination entre les centres d'études des parlements membres pour la création d'une cellule d'études législatives. Les discussions ont également porté sur l'accueil des stagiaires dans les centres de formation des parlements. Le Bangladesh a été désigné pour accueillir la prochaine réunion de l'Association. ■





Ouverture de la 18<sup>e</sup> Conférence de l'UPCI

## Adama Bictogo appelle à une stratégie concertée contre les changements climatiques

La 18<sup>ème</sup> Session de la Conférence de l'Union Parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (UPCI) s'est ouverte le lundi 4 mars 2024 à Abidjan, sur le thème : « Changements climatiques dans le monde : quelle riposte des pays membres de l'UPCI ? ». L'événement a réuni 36 délégations et plus de 600 participants issus des pays membres.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par l'accession du Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, Adama Bictogo, à la présidence de l'UPCI. Dans son discours, M. Bictogo a exprimé sa gratitude envers les membres de l'UPCI pour avoir choisi la Côte d'Ivoire comme hôte de cette 18<sup>e</sup> Conférence.

Le Président Bictogo a souligné que les changements climatiques sont une réalité inévitable qui touche durement les Etats membres de l'Union. Il a évo-

qué les récentes calamités naturelles, notamment au Maroc, en Libye, en Turquie et au Pakistan, entraînant désastres, pertes humaines et désolation. Pour y faire face, M. Bictogo a appelé les pays membres à une action collective. « Nous devons travailler ensemble pour constituer une nouvelle force motrice d'un ordre mondial de paix, fondé sur la justice et le respect des droits de l'homme », a-t-il affirmé. Il a encouragé les participants à proposer des schémas de riposte intégrés dans une stratégie concertée, plaçant la préservation de notre planète au centre des préoccupations. « C'est ainsi que nous pourrions construire un avenir meilleur pour notre communauté et pour l'humanité », a-t-il conclu.

Le Président de l'UPCI a également exhorté les participants à s'inscrire dans cet élan, exprimant sa conviction que les résolutions issues des discussions aideront à réduire les vulnérabilités face

aux menaces environnementales et à relever les autres défis majeurs.

Concernant le conflit israélo-palestinien, M. Bictogo a réaffirmé, au nom du Parlement ivoirien, que le dialogue et la coexistence pacifique sont les seules voies pour un règlement définitif.

La cérémonie a également vu la présence de la Présidente du Sénat, Mme Kandia Kamissoko Camara, ainsi que de nombreuses personnalités gouvernementales, diplomatiques, traditionnelles et religieuses ■





Clôture de la 18<sup>e</sup> Conférence de l'UPCI

## L'Union appelle à un engagement résolu face aux défis du changement climatique

Les travaux de la 18<sup>e</sup> Conférence de l'Union Parlementaire des États membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (UPCI) se sont conclus le mardi 5 mars 2024, après deux jours de discussions intensives à Abidjan. Le thème central de cette conférence était : « **Changements climatiques dans le monde : quelle riposte des pays membres de l'UPCI ?** »

Au terme des débats, les 36 délégations présentes ont unanimement souligné l'importance d'un engagement résolu pour faire face aux défis posés par le changement climatique. Elles ont insisté sur la nécessité d'une solidarité qui reflète les préceptes authentiques de la foi islamique dans cette lutte cruciale.

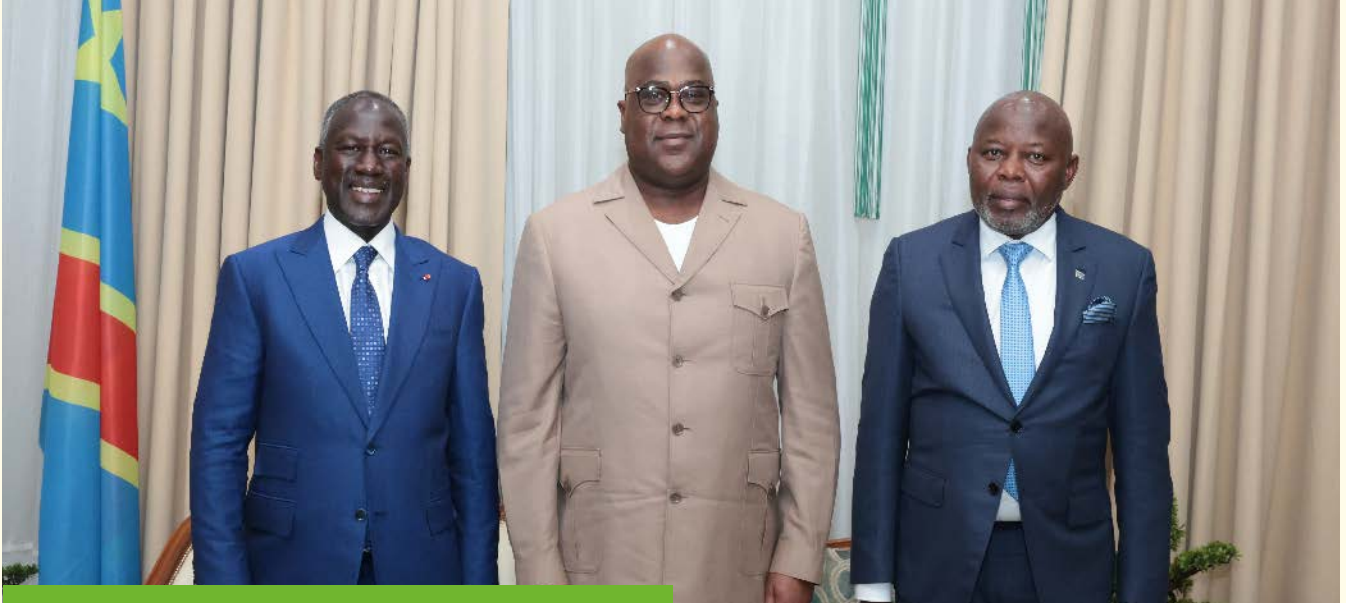
Les discussions ont également abordé le conflit israélo-palestinien. Les participants ont exprimé un appel clair en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, de l'ouverture d'un couloir humanitaire, et de la protection des

personnes vulnérables. Le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, Adama Bictogo, nouvellement élu à la présidence de l'UPCI pour un mandat d'un an, a exprimé sa conviction d'un retour rapide de la paix dans la région. En outre, M. Bictogo a encouragé les membres de l'Union à unir leurs efforts pour combattre le terrorisme. « **Le terrorisme n'a ni couleur de**

**religion, ni couleur de pays. Il s'en prend à tous** », a-t-il averti, appelant à une action collective et efficace contre ce fléau.

La conférence a mis en lumière les défis globaux auxquels sont confrontés les États membres et a renforcé l'importance de la coopération internationale pour relever ces défis ■





## Adama Bictogo a immortalisé sa visite au Président Tshisekedi, en présence de Vital Kamerhe, président du parlement congolais

Lors de sa visite en République Démocratique du Congo (RDC), le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, SEM Adama Bictogo, s'est adressé aux députés congolais au palais du peuple de la RDC situé dans la commune de Lingwala, à Kinshasa.

Au cœur de son discours, il a réaffirmé l'importance de la paix en RDC pour l'ensemble du continent africain, soulignant les liens historiques et solides qui unissent les deux nations.

« Notre présence ici, aujourd'hui, témoigne des liens forts et historiques qui unissent nos deux nations. La Côte d'Ivoire et la République Démocratique du Congo partagent une vision commune d'unité, de paix, de stabilité et de progrès pour l'ensemble du continent africain. »

Il a également exprimé la nécessité pour les nations africaines de s'unir face aux défis mondiaux :

« Dans un contexte mondial marqué par des crises économiques, politiques, énergétiques et affectées par les grandes pandémies, nos pays doivent plus que jamais s'engager dans la mutualisation de nos forces afin de relever les défis du développement, de la bonne gouvernance, de la paix et de la stabilité. »

Enfin, en témoignant de la compassion pour les souffrances des citoyens congolais dans l'est du pays, il a confié : « C'est le lieu donc pour l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire d'exprimer sa profonde compassion pour les souffrances. qu'endurent les citoyens congolais dans l'est de votre pays. »

Le Président Bictogo a aussi mis en avant des pistes concrètes pour le développement du continent africain, plaidant pour une transformation économique axée sur le développement humain et en appelant à une réconciliation de l'Afrique avec elle-même :

« Le temps est venu pour notre Afrique de s'engager résolument dans la voie de la transformation de nos économies en privilégiant le développement humain. »

« Plus que jamais, l'Afrique doit se réconcilier avec elle-même en s'engageant dans la formation de notre jeunesse, dans l'exploitation de nos ressources par nous-mêmes, dans l'industrialisation de nos produits par nous-mêmes ou alors dans un partenariat gagnant-gagnant. »

Pour conclure, il a réaffirmé son souhait de voir la RDC retrouver la paix : « Nous souhaitons et croyons ferme-

ment en la paix en République Démocratique du Congo, élément essentiel à la stabilité dans la région des Grands Lacs. »

Après la cérémonie d'ouverture de la session, le président Bictogo a effectué, une visite de courtoisie au Président de la République Démocratique du Congo, Son Excellence Monsieur Félix Tshisekedi, à sa résidence sis au quartier de l'Oua dans la commune de Ngaliema. Les deux personnalités ont eu des échanges riches et cordiaux autour de thèmes importants pour les deux nations.

Le président Bictogo a ensuite rencontré les représentants de la diaspora ivoirienne en RDC. ■





# Les organes de l'Assemblée nationale





## LES ORGANES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

### Le Bureau

Les organes de l'Assemblée nationale sont le Président, le Bureau, la Conférence des Présidents, les Groupes parlementaires et les Commissions permanentes. Dans ce premier numéro de l'Hémicycle, nous vous présentons le Bureau de la Chambre Basse du Parlement de la Côte d'Ivoire.

Au début de la législature, l'Assemblée Nationale élit son Bureau qui, sous la présidence du Président de l'Assemblée Nationale, constitue l'organe chargé de prendre les décisions importantes concernant le fonctionnement de l'Assemblée Nationale. Reflétant la configuration politique de

celle-ci, le Bureau comprend, outre le Président, onze vice-présidents appelés à suppléer le Président en cas d'empêchement ou de vacance; deux Questeurs chargés de la gestion financière et de l'administration intérieure ; douze Secrétaires, appelés notamment à assister le Président en séance plénière.

Le Bureau de l'Assemblée nationale se réunit au moins une fois par mois sur convocation du Président de l'Assemblée nationale, et en cas d'empêchement de celui-ci, sur convocation de l'un des vice-présidents, désignés à cet effet, ou à la demande du tiers de ses membres.

Le Président est élu pour toute la du-

rée de la législature

Les autres membres du bureau sont renouvelés chaque année.



## La liste des membres du Bureau



Le Président  
**M. Adama  
BICTOGO**

### ■ Vice – présidents

**M. DIAWARA Mamadou**  
**Mme KAMARA Aminata épouse TOUNGARA**  
**M. KONATE Sidiki**  
**M. FREGBO Guété Basile Mesmin**  
**Mme KOKO Patricia Sylvie épouse YAO**  
**Mme BROU Adjoua Jeanne épouse PEUHMOND**  
**M. KAKOU Guikahué Maurice**  
**M. OUEGNIN Georges Armand Alexis**  
**M. TOURE Yacouba**  
**M. WOÏ Méla Gaston Aimé**  
**Mme N'ZI N'da Affoué Éliane**

### ■ Questeurs

**M. DIOMANDE Abdulaye Karim**  
**Mme TRAORE Maïmouna épouse TOURE**  
**Mme KOUAME N'Guessan Delphine Marie**  
**Ange épouse N'DIA COFFI**

### ■ Secrétaria

**Mme FLANIZARA Touré**  
**M. ALAIN Ekissi**  
**Mme VEDEA Blikan Elisabeth épouse TEHE**  
**Mme TRAORE Mariame**  
**Mme NGUESSAN Affoué Jacqueline**  
**M. AHUILI Kouassi François Naylor**  
**Mme KASSI Ahoubé Joséphine épouse KOUASSI**





# L'administration parlementaire





## SECRETARIAT GÉNÉRAL

### 1. Biographie de Monsieur le Secrétaire Général.

Monsieur DIOMANDE Aboubacar Sidiki est Magistrat, Docteur en droit public, et cadre de l'Administration publique. Il est marié et père de quatre (4) enfants.

Il a suivi ses études primaires, secondaires et une partie de celles supérieures en Côte d'Ivoire, avant de poursuivre en France ses études universitaires où il obtient le diplôme de Docteur en droit public à l'Université de Poitiers.

Il débute sa carrière professionnelle en 2010 comme Attaché d'enseignement et de recherche à l'Université de Poitiers. Il rejoint plus tard l'Administration publique ivoirienne en qualité d'enseignant-chercheur à la faculté de droit de l'Université Alassane OUATTARA de Bouaké. Il y enseigne diverses disciplines du droit, dont le droit constitutionnel, le droit administratif, les finances publiques, le droit international public et le droit international humanitaire.

Ancien Vice-Doyen de l'UFR des Sciences juridiques de l'Université

Alassane Ouattara, il a occupé de hautes fonctions au sein de l'Administration publique en qualité de Conseiller technique du Ministre d'Etat en charge des Institutions et du dialogue politique, de Conseiller technique puis de Chef de Cabinet du Président du Conseil Constitutionnel. En 2016, il est désigné par le Président de la République pour être membre du Comité d'Experts chargé de rédiger l'avant-projet de la Constitution de la 3e République.

Depuis le 18 juillet 2022, il assure la



fonction de Secrétaire Général de l'Assemblée nationale.

Toutes ses actions au service de l'Etat, lui ont valu plusieurs distinctions honorifiques. Il est notamment Officier de l'Ordre national de la République de Côte d'Ivoire et Commandeur dans l'Ordre du mérite de la fonction publique ivoirienne.

### 2. Qu'est-ce que le Secrétariat Général ?

Le Secrétariat Général est l'organe permanent en charge de la gestion administrative et technique de l'Assemblée nationale.

C'est l'organe central qui coordonne et supervise les activités de toutes les unités administratives de l'Institution et qui sert de support technique dans la mise en œuvre de la procédure législative.

Le Secrétariat Général est dirigé par un Secrétaire Général nommé par le Président de l'Assemblée nationale, suppléé dans sa tâche par un Secrétaire général Adjoint.

En application du Règlement de l'Assemblée nationale, tous

les services administratifs de l'Assemblée nationale sont placés sous la haute supervision du Président de l'Assemblée nationale et sont dirigés par le Secrétaire Général. Il est responsable du bon fonctionnement et du contrôle des Services.

### **3. Quel est le quotidien d'un Secrétaire Général au sein d'une institution comme l'Assemblée nationale ?**

Dans le cadre du fonctionnement de l'Institution, le Secrétaire Général assure quotidiennement une multitude de tâches. Entre autres, il :

- s'assure du respect et de la mise en œuvre des textes réglementaires de l'Assemblée nationale ;
- s'assure du fonctionnement régulier des Directions ;

- **décline en actions journalières des Directions, les instructions et orientations stratégiques du Président ;**

- **rédige les documents administratifs et actes officiels ;**

- **Rédige les décisions et arrêtés pris par le Président et les organes de l'Assemblée nationale ;**

- **Prend connaissance des correspondances de l'Institution ou du Président ;**
- **accorde des audiences ;**

- **manage et supervise au quotidien les équipes administratives ;**

- **apporte une assistance et un appui technique au Président pendant le déroulement des travaux législatifs et dans la gestion de l'Assemblée nationale ;**

- **assiste le Président de l'Assemblée nationale lors des réunions qu'il préside ;**

- **représente, à sa demande, le Président de l'Assemblée nationale à des cérémonies ;**

- **traite les requêtes administratives des Députés ;**

- **établit des documents administratifs destinés aux Députés et aux membres du personnel ;**

- **fait des arbitrages financiers et endosse les évaluations financières ;**

- **dirige les réunions du Comité de Direction ;**

- **assure le secrétariat des réunions du Bureau et de la Conférence des Présidents .**

### **4- Comment le Secrétariat Général contribue-t-il au bon fonctionnement de l'Institution ?**

Le Secrétariat Général exerce une diversité de missions contribuant au bon fonctionnement de l'Institution. Le Secrétariat Général se charge de la prise en main des nouveaux Députés à l'ouverture de chaque nouvelle législature et gère la transition entre l'ancienne législature et la nouvelle. Ainsi, sous la supervision du Doyen d'âge et du plus jeune Député, il prépare la tenue de la séance inaugurale et l'organisation de l'élection du nouveau Président de l'Assemblée nationale.

Le Secrétariat Général par le biais de

son premier responsable fournit une assistance juridique et technique au Président de l'Assemblée nationale et aux différents organes de l'Institution. A ce titre, il est le premier conseiller du Président et de l'ensemble des Députés dans la mise en œuvre et le respect des procédures législatives ainsi que dans l'organisation et le déroulement des séances. En outre, il assiste le Président lors de ses audiences ainsi que des réunions du Bureau de l'Assemblée nationale et de la Conférence des Présidents et assure le secrétariat de celles-ci.

Il veille à la mise en œuvre de la politique de l'Institution, arrêtée par le Bureau de l'Assemblée nationale et des grandes orientations stratégiques du Président, notamment en matière d'organisation et le fonctionnement des services administratifs, de représentation de l'institution dans certaines structures nationales, de diplomatie parlementaire, d'organisation de réunions interparlementaires et de participation à celles-ci. Il s'assure des paiements des cotisations et de la participation effective de l'Assemblée nationale aux activités des organisations et associations interparlementaires.

### **5- Comment le Secrétariat Général est-il organisé et quel est le rôle des différentes entités ?**

Le Secrétaire Général est le Chef





du Secrétariat Général, le Secrétaire Général Adjoint le supplée dans la réalisation de ses missions.

Le Secrétariat Général comprend deux unités, à savoir : le Secrétariat particulier et le Bureau d'Appui Technique et de Conseil.

Le Secrétariat particulier est la porte d'entrée du Secrétariat Général. Il organise le planning du Secrétaire Général et du Secrétaire Général Adjoint. Il est chargé, en outre, de l'organisation des audiences et du traitement des correspondances du Secrétaire général et de son Adjoint. Il assure également tous les travaux de secrétariat et traite toutes autres diligences que lui confie le Secrétariat Général.

Le Bureau d'Appui Technique et de

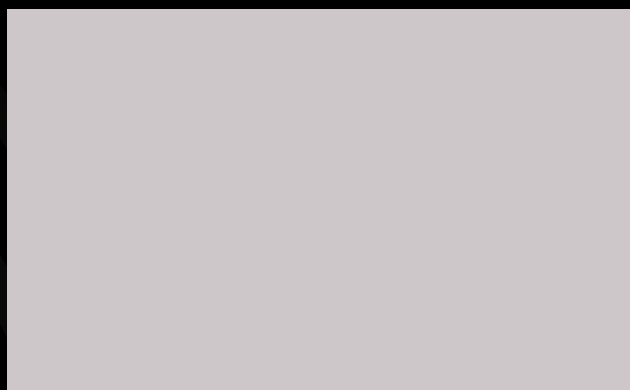
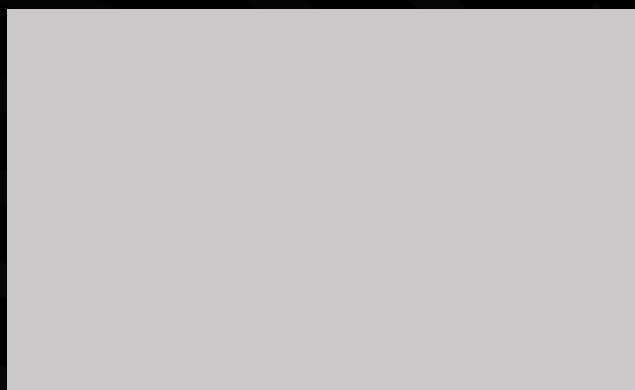
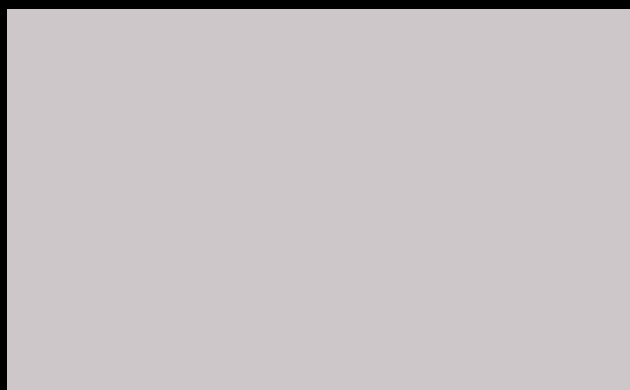
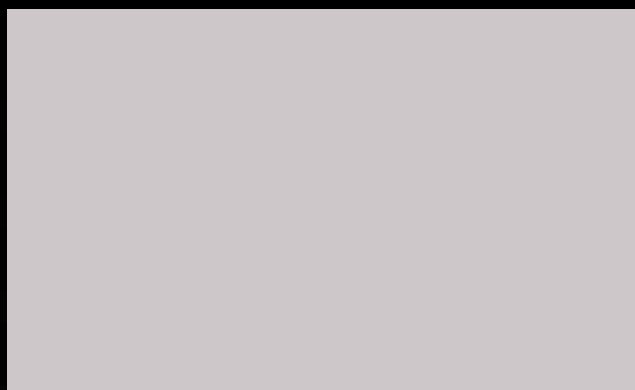
Conseil est l'Unité d'Appui juridique et technique à la disposition du Secrétaire Général. Il est chargé de procéder à toutes études et analyses visant à éclairer les décisions du Secrétaire Général. Il examine toutes les affaires que le Secrétaire Général confie à sa diligence et prépare, par ailleurs, les réunions du Bureau de l'Assemblée nationale et de la Conférence des Présidents. Il tient le registre des procès-verbaux de ces réunions.

## **6- Quelles sont les relations entre le Secrétariat Général de l'Assemblée nationale, le Secrétariat Général du Gouvernement et les autres Institutions ?**

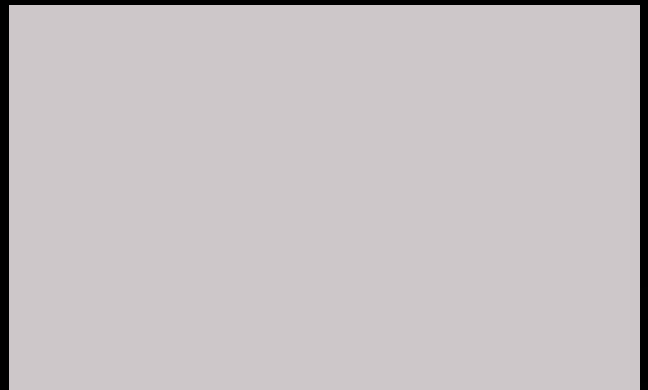
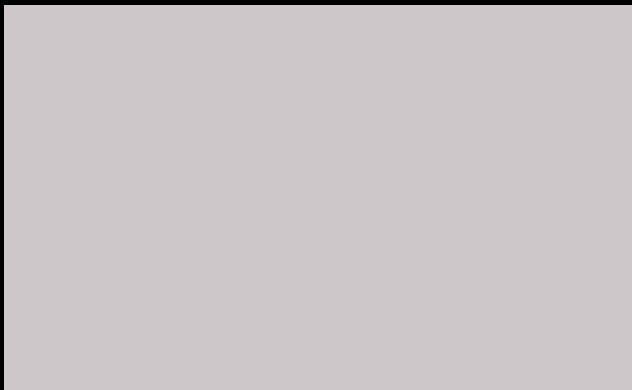
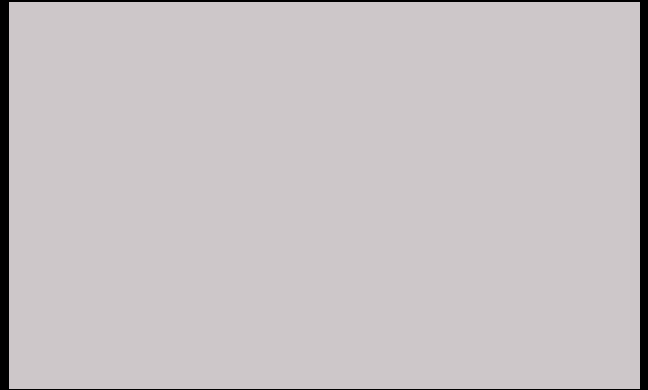
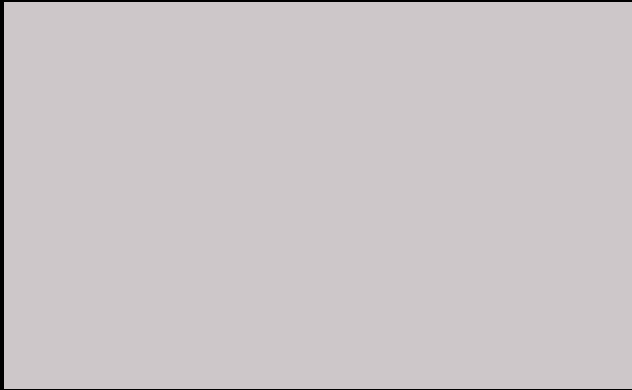
Dans la réalisation de ses missions, le Secrétariat Général a une relation étroite avec le Secrétariat Général du Gouvernement. C'est le canal par lequel les projets de lois adoptés en Conseil des ministres sont transmis au Parlement. Les lois et résolutions adoptées par le Parlement lui sont transmises Par le Secrétariat Général. Par ailleurs, c'est par l'intermédiaire du Secrétariat Général du Gouvernement que sont transmises au Président de la République, les questions écrites et orales des Députés conformément au Règlement de l'Assemblée nationale. De même, on peut noter, avec l'avènement du bicaméralisme au sein de notre Parlement, la relation particulière que le Secrétariat Général de l'Assemblée nationale entretient avec celui du Sénat. Cette relation est la garantie du bon fonctionnement de la navette des lois entre les deux Chambres. Par ailleurs, elle favorise la concertation constante et la collaboration des services sur des questions essentielles, telles que la tenue du Congrès ou les réunions des Commissions mixtes paritaires ainsi que la représentation des deux Chambres du Parlement dans les Organisations Interparlementaires. Par ailleurs, outre ces Institutions, il existe une excellente relation avec toutes les autres institutions, notamment le Conseil Constitutionnel, la Cour des Comptes, ou en encore le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel, etc.



# Arrêt sur images



# Arrêt sur images



**Bientôt votre chaine**



**disponible sur**



App Store



Google Play



**Bd. de la République, en face du Stade Felix Houphouet Boigny Plateau  
01 BP 1381 Abidjan 01 • Abidjan - Côte d'Ivoire  
Tél. : (+225) 27 20 20 82 00 / (+225) 27 20 20 82 48 Secrétariat général  
(+225) 27 20 20 8286 Centre d'information et de communication  
[www.assnat.ci](http://www.assnat.ci)**